VOL. XCVIII Nº 249

88c + TAXES = 1\$

20 % de plus d'immigrants en 2010

Le Québec accueille cette année 45 000 nouveaux arrivants, contre 55 000 dans trois ans

ROBERT DUTRISAC

uébec - La commission Bouchard-Taylor ne webec — La commission bouchts. Le bronche pas devant le gouvernement Charest. Le Québec est une «nation accueillante et ouverte» qui recevra 20 % d'immigrants de plus en 2010, soit 55 000. Pour 2008, Québec prévoit une hausse modérée du seuil actuel de 45 000 nouveaux arrivants, visant un objectif qui varie entre 46 700 et 49 000 immigrants.

«Ce que

je vois

du Québec,

c'est que nous

sommes

une nation

accueillante

et ouverte»

C'est ce qu'a confirmé hier la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Yo-lande James, lors d'une conférence de presse.

La ministre James n'est aucunement démontée par certaines interventions à la commission Bouchard-Taylor qui déplorent l'arrivée en trop grand nombre d'immigrants au Québec. Elle ne craint pas un durcissement de la population à l'endroit de l'immigration. «Ce que je vois du Québec, c'est que nous sommes une nation accueillante et ouverte», a dit Mme James. La ministre, qui a dit suivre attentivement la commission Bouchard-Taylor, a relevé qu'une majorité d'intervenants se disaient ouverts à l'immigration. A la commission parlementaire qui s'est penchée sur les seuils d'admission des immigrants pour la période 2008-10 et dont les travaux ont pris fin le 11 octobre dernier. plus de 90 % des participants

ont préconisé une hausse des

Le gouvernement Charest rejette l'évaluation de l'opposition officielle, qui juge que le Québec ne peut pas accueillir plus d'immigrants compte tenu des ressources consacrées à leur intégration et à leur francisation. Pour 2008, le gouvernement entend accroître de 66 % (donnée de 2006) à 72 % le pourcentage d'immi-

grants sélectionnés par Québec. Il entend aussi haus-

ser de 58 à 61 % la proportion d'immigrants admis qui

niveaux d'immigration, a souligné la ministre James.

parlent français. 27 % des immigrants proviendront de VOIR PAGE A 10: IMMIGRATION

Le nouveau mal du siècle



Près de 50 % de l'absentéisme au travail est lié aux troubles de santé mentale, ce qui représente entre 70 et 80 % du nombre de jours phénomène qu'on observait avec les maux de dos il y a 10 ans: on disait à l'époque que c'était personnel, que ce n'était pas relié au travail», dit le professeur Jean-Pierre Brun.

Après les maux de dos, les troubles de santé mentale font des ravages au travail

Après le dos, c'est la tête. Les troubles de santé psychologique au travail font aujourd'hui des ravages au Québec, représentant pratiquement 50 % de l'absentéisme. Une situation certes alarmante, notent les experts, mais qui peut changer. À condition de sortir la tête du sable.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

écemment, une collègue d'Yvan Lamontagne lançait au président du Collège des médecins du Québec (CMQ) que «dans cinq ans, si rien ne change, tous ceux qui n'auront pas d'emploi seront en dépression alors que ceux qui travailleront seront en burn-out».

Une boutade, bien sûr, a indiqué M. Lamontagne lors de l'allocution d'ouverture du 10 Colloque sur la santé psychologique au travail, qui se poursuit aujourd'hui à Montréal. Mais une boutade qui a du vrai. C'est que le nombre de travailleurs dont la santé

mentale est chancelante atteint des proportions importantes au Québec (et un peu partout ailleurs dans le monde). Les chiffres évoqués hier par Jean-Pierre Brun, titulaire de la chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail à l'Université Laval — qui organise le colloque –, sont à ce sujet éloquents.

Ainsi, si on a longtemps parlé des maux de dos comme étant le mal du siècle dernier, autant au travail qu'à la maison, c'est aujourd'hui les troubles de santé mentale qui pourraient mériter ce titre. «C'est de plus en plus

clair qu'on s'en va vers ca, note M. Brun en entrevue. On observe le même phénomène qu'on observait avec les maux de dos il y a 10 ans: on disait à l'époque que c'était personnel, que ce n'était pas relié au travail.»

Le D'Yves

Lamontagne

Or le professeur indique qu'on «est encore à ce stade [du déni] avec la santé mentale. Sauf que les entreprises sont aujourd'hui rattrapées par l'ampleur des coûts que ca amène et s'apercoivent que le problème est bien réel.» Près de 50 % de l'absentéisme au travail est lié aux troubles de santé mentale, et cela représente entre 70 et 80 % du nombre de jours perdus, dit-il. «Il y a du positif là-dedans, indique M. Brun: puisque ça

VOIR PAGE A 10: SANTÉ

« De l'amour, pas des châtiments »

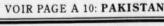
Au Pakistan, l'élève est le plus souvent considéré comme un mal nécessaire

HÉLÈNE BUZZETTI

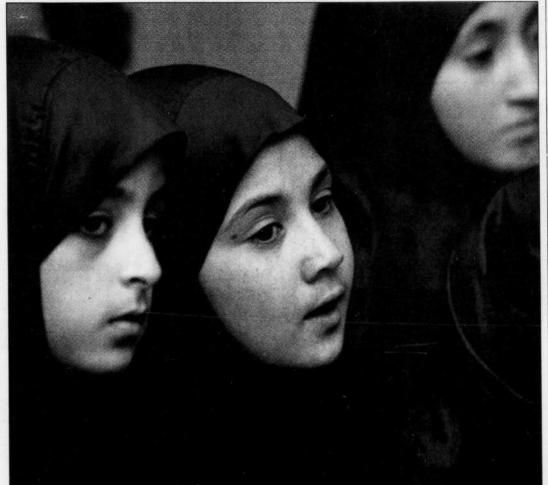
heikhupura, Pakistan — Maar nahi piyar. Ce slogan ourdou, qu'on pourrait traduire par «De l'amour, pas des châtiments», orne l'entrée des écoles pakistanaises depuis maintenant trois ans. Trois petites années seulement depuis que le gouvernement de Pervez Moucharraf a interdit aux enseignants d'infliger des sévices corporels à leurs élèves, des coups qui causaient parfois des fractures, des écorchements et même la mort... C'est dans ce contexte qu'ont fait leur apparition les child-friendly schools (CFS).

Tautologie, une école conçue pour les enfants? «Il y a un dicton au Pakistan qui dit que la peau de l'élève appartient au professeur qui lui enseigne», répond Tariq Saeed, spécialiste en éducation pour

l'UNICEF à Lahore. L'UNICEF est à l'origine de cette idée d'écoles respectueuses. Si elles n'ont pas été implantées au Pakistan uniquement pour répondre à un problème de violence envers les élèves (le gouvernement pakistanais a reconnu lui-même l'omniprésence des châtiments en lançant sa campagne de sensibilisation), les CFS répondent surtout à une culture éducative qui ne place pas l'enfant au cœur de l'enseignement. Au Pakistan, l'élève est le plus souvent considéré comme



INDEX



«Il y a un dicton au Pakistan qui dit que la peau de l'élève appartient au professeur qui lui enseigne», dit Tariq Saeed, spécialiste en éducation pour l'UNICEF.

Mots croisés . B 7

Avis publics .. B 6 CinémaВ3 Nature.. Décès B7 Éditorial Sudoku... Télévision..... B 2



Le travail des enfants générerait près de 20 % du PIB du pays

Page B 9

Ottawa ne veut plus rapatrier de «meurtriers»

Ottawa ne réclamera plus la clémence pour les Canadiens condamnés à la peine de mort aux États-Unis

HÉLÈNE BUZZETTI

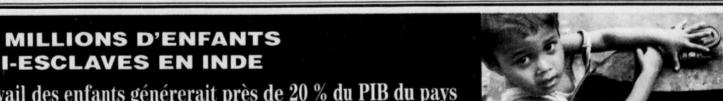
Ottawa — Le «nouveau gouvernement du Canada» fait au moins une chose différemment des administrations précédentes: il ne demande plus la clémence pour les Canadiens faisant face à la peine de

mort aux États-Unis. Cette nouvelle politique de l'équipe conservatrice est dénoncée par les groupes de protection des droits de la personne et par les partis d'opposition à la Chambre des communes. Plusieurs, y compris les libéraux, y voient la preuve qu'une fois majoritaires, les conservateurs rouvriront ce déchirant débat. Ainsi, le ministère des Af-



que le Canada ne réclamera pas auprès de Washington que la peine de mort imposée à l'Albertain Ronald Allen Smith soit commuée en emprisonnement à vie, comme c'était la pratique par le passé. Il s'agit d'une rupture radicale avec la tradition canadienne consistant à dénoncer à chaque occasion

VOIR PAGE A 10: MEURTRIERS



LES ACTUALITÉS

Hommage à René Lévesque

Q uébec — Le souvenir de René Lévesque, décédé il y a 20 ans hier, a plané au-dessus de l'Assemblée nationale alors que tous les chefs de parti lui ont rendu hommage.

Par la suite, les péquistes se sont réunis près de la statue du fondateur de leur parti, non loin de l'enceinte parlementaire.

Le premier ministre Jean Cha-rest l'a qualifié de grand homme et de personnage marquant de l'ac-cession du Québec à la modernité.

Notant qu'il avait marqué l'histoire journalistique avant d'en faire autant en politique, le premier ministre Charest a notamment souligné son rôle

dans la natio-

nalisation de

l'hydroélectri-

cité, l'adoption

par son gou-



vernement de la Charte de la langue française, de la loi sur l'assurance automobile et de nancement des partis politiques.

M. Charest n'a pu éviter de faire allusion au débat actuel sur les accommodements raisonnables et l'identité québécoise, rappelant que René Lévesque avait connu l'horreur du nationalisme extrémiste lorsqu'il avait découvert les camps nazis en tant que corres-pondant de guerre. M. Charest a insisté sur le fait que M. Lévesque s'était dissocié du nationalisme ethnique, xénophobe et intolérant pour plutôt embrasser des valeurs d'ouverture et de tolérance. Auparavant, le chef de l'Action

démocratique, Mario Dumont, avait aussi insisté sur l'assainissement des mœurs politiques, qualifiant la Loi sur le financement des partis politiques d'héritage extraordinaire laissé par René Lévesque.

M. Dumont n'a pas manqué de souligner, d'ailleurs, que cette loi avait servi de modèle à travers le monde entier.

Rappelant lui aussi certaines réalisations marquantes, le chef adéquiste a par ailleurs souligné les qualités de clairvoyance et de courage qui habitaient M. Lévesque.

Enfin, première à parler, la chef péquiste Pauline Marois avait également relevé les faits marquants de la carrière de René Lévesque et ses grandes réalisations.

Cependant, Mme Marois avait lus longuement insiste sur le reve de René Lévesque de créer un pays et sur le fait qu'il avait transmis aux Québécois la fierté de leur identité.

Dans la cérémonie qui a suivi, près de la statue de René Lévesque, Mme Marois a dit avoir senti le poids de son héritage au moment de devenir chef du PQ.

Elle a dit croire que son action avait permis aux Québécois de se voir différemment et de les convaincre qu'ils étaient bien «quelque chose comme un grand peuple», expression historique prononcée par M. Lévesque le soir de sa défaite au référendum de 1980.

Presse canadienne

Enquête publique réclamée sur l'affaire Mulroney-Schreiber

L'ancien premier ministre aurait attendu au moins 18 mois avant de déclarer au fisc les 300 000 \$ reçus de l'homme d'affaires

HÉLÈNE BUZZETTI

ttawa - Pourquoi l'ancien premier ministre conservateur Brian Mulroney a-t-il accepté, dans des hôtels de Montréal et de New York, 300 000 \$ en argent comptant de la part d'un homme d'affaires louche? Et pourquoi ne l'a-t-il déclaré au fisc que plusieurs années après les faits? Les trois partis d'opposition à la Chambre des communes se posent les mêmes questions et réclament désormais une enquête publique pour faire la lumière sur cette affaire une fois pour toutes.

Le chef du Parti libéral, Stéphane Dion, a uni sa voix hier au concert de critiques de l'opposition en demandant à son tour la tenue d'une enquête publique pour élucider ce dossier.

«En plus de la réputation d'une personne — ce qui est déjà grave —, c'est l'institution même de premier ministre qui est affectée, a lancé M. Dion en Chambre hier. L'actuel premier ministre doit à l'institution



Brian Mulroney

qu'il représente de faire la lumière sur cette affaire.»

Le gouvernement conservateur y refuse obstinément, mettant au défi les libéraux de répéter leurs allégations à l'extérieur de l'enceinte parlementaire, où ils ne joui-raient plus de leur immunité. «Les libéraux voudraient que ce gouvernement mène leur vendetta politique. Qu'ils fassent eux-mêmes les allégations et qu'ils en paient le prix plutôt que les contribuables.»

Cette affaire a refait surface cette semaine avec des repor-

Karlheinz Schreiber

tages du Globe and Mail et de 'émission Fifth Estate de la CBC. Les deux médias rapportaient que l'ancien premier ministre conservateur n'avait déclaré que plusieurs mois après les faits, pour fins d'impôt, les trois verse-ments de 100 000 \$ en liquide qu'il a reçus de l'homme d'affaires Karlheinz Schreiber. L'entourage de M. Mulroney n'a pas voulu dire quand celui-ci s'est finalement acquitté de ses obligations fiscales, mais à partir de certains repères chronologiques, on

peut penser que c'était de 18 mois à deux ans après les faits.

Toute cette histoire n'a jamais été vraiment résolue. En 1995, une lettre de la GRC, divulguée dans les médias, avait permis d'apprendre que le ministère canadien de la Justice soupçonnait MM. Mulroney et Schreiber d'avoir trempé dans une affaire de commissions que le premier ministre d'alors aurait touchées dans le cadre d'une gigantesque transaction de 1,8 milliard de dollars entre

Air Canada et Airbus en 1988. En 1997, à la veille d'un procès pour diffamation, Ottawa avait réglé cette question à l'amiable avec M. Mulroney, lui versant deux mil-lions de dollars. En avril 2003, la GRC a fait un geste exceptionnel en émettant un communiqué de presse disant qu'elle fermait l'enquête pour de bon. Quelques mois plus tard, un livre révélait le versement de la somme de 300 000 S à M. Mulroney. Pourtant, l'ancien premier ministre avait affirmé connaître à peine M. Schreiber et

ne pas avoir de lien d'affaires avec lui. Des notes internes démontraient que le ministère de la Justice avait songé à révoquer l'entente à l'amiable avec M. Mulroney compte tenu des révélations à propos des 300 000 \$.

M. Mulroney soutient que cette somme lui a été versée parce qu'il devait promouvoir une entreprise de pâtes alimentaires pour le compte de M. Schreiber, mais celui-ci es-time que M. Mulroney en a très peu fait à cet égard. La raison d'être de ce versement demeure obscure.

Gilles Duceppe estime qu'il serait dans l'intérêt du premier concerné de tenir une telle enquête. «Il y avait une enquête sur Airbus en même temps, a-t-il rappelé. Y avait-il un lien entre les deux? M. Mulroney aurait tout intérêt moi, je ne l'accuse pas - [...] à clarifier la situation. Sinon, il y a des doutes qui demeurent.» Le chef du NPD, Jack Layton, croit lui aussi qu'une enquête est nécessaire.

Le Devoir

Petites annonces diplomatiques

A vendre: ambassade canadienne dans un quartier chic de Paris

STÉPHANE BAILLARGEON

9 ambassade du Canada à Pa-L ris s'ajoute à la liste des pro-priétés à l'étranger dont Ottawa envisage de se départir. La mis-sion occupe depuis des décennies le 35 de l'avenue Montaigne, dans le chic huitième arrondissement, entre la Seine et l'avenue des Champs-Elysées.

«L'ambassade de Paris et d'autres lieux prestigieux, situés stratégique-ment, font l'objet d'une évaluation pour éventuellement être remplacés par des emplacements plus au goût du jour et plus efficaces», dit Rodney Moore, porte-parole du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Il ajoute que les besoins et les contraintes du corps diplomatique ont changé depuis l'acquisition de l'immeuble parisien, en 1952. «Mais aucune décision n'a encore été prise au sujet du 35, avenue Montaigne.»

Une autre source au sein du ministère souligne que si Ottawa dit «envisager» une vente, c'est que celle-ci va avoir lieu. «Les nouvelles vont vite dans ce petit monde de l'immobilier de luxe. Si Ottawa dit qu'il y songe, c'est normalement parce qu'il veut stimuler les offres d'achat.» Ce à quoi M. Moore rétorque ceci: "Aucune décision", ça veut peut-être dire que le sort de l'ambassade dépend du

marché immobilier», ajoutant aussitôt: «Je ne veux pas émettre d'autres hypothèses.»

Ottawa passe son parc immobilier étranger au peigne fin et a déjà mis en vente certaines propriétés. Cette démarche porte sur les immeubles en sa possession depuis 25 ans et plus. Ottawa cherche aussi bien à tirer profit des ventes qu'à trouver de nouvelles adresses mieux adaptées à la diplomatie contemporaine.

Si la vente parisienne se produit, faudra évidemment relocaliser les services diplomatiques canadiens, notamment la «chancellerie», l'état-major de l'ambassadeur, qui sert aussi de vitrine symbolique du pays en France. «Dans tous les cas, quand nous nous débarrassons d'une propriété, nous achetons ou nous louons, selon le mode le plus économique, une autre propriété répondant mieux à nos besoins, explique M. Moore. A Dublin, récemment, une rumeur a circulé selon laquelle nous devions fermer notre ambassade et transférer nos bureaux à Londres. C'est faux. Dans ce cas, c'est la résidence officielle de l'ambassadeur que nous voulions

Chose promise, chose faite. La résidence de huit chambres, payée 54 000 \$ en 1957, a été mise en vente au prix de 24 millions de dollars. Les acheteurs avaient jusqu'à hier pour déposer leurs offres. La

belle demeure sera remplacée par une autre habitation plus modeste, près du quartier des affaires de Dublin et de l'ambassade comme

Plusieurs capitales

La grande braderie diplomatique canadienne touche plusieurs capitales du monde, qu'il s'agisse des ambassades ou des appartements de fonction. Macdonald House, à Londres, un immeuble de huit étages sur l'inabordable Grosvenor Square, est offerte pour environ 600 millions de dollars. Cet édifice, qui a déjà été l'ambassade des États-Unis, a besoin de grosses rénovations.

Il n'est pas question de vendre Canada House, à Londres, Le siège du haut-commissariat sur Trafalgar Square a une valeur hautement symbolique. L'immeuble conçu par sir Robert Smirke, l'architecte du British Museum, a servi de point de ralliement des troupes canadiennes pendant la Deuxième Guerre mondiale. Le samedi soir, le haut-commissaire Vincent Massey y organisait des fêtes très courues par les troupes.

La vente du Centre culturel canadien de Paris, au 5 de la rue de Constantine, dans le septième arrondissement, ou de la résidence officielle de l'ambassadeur en France ne semble pas plus envisagée pour l'instant. Le centre

souffre de sous-financement depuis des années et a failli passer à la trappe l'an dernier avant d'être sauvé *in extremis* par le ministère, mis sous pression par les secteurs culturels. L'ambassadeur habite dans un ancien et très chic hôtel particulier au 135 de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, près du palais de l'Elysée.

L'ambassade de Rome, elle (10, via Giovanni Battista de Rossi), est bel et bien à vendre. «Le personnel a déjà déménagé dans un immeuble plus grand, mieux équipé et mieux situé de la capitale, sur le site Villa Grazioli, où se trouve déjà la résidence de l'ambassadeur, explique encore M. Moore. Ce regroupement assure une présence plus visible du Canada à Rome.»

A Stockholm, Ottawa envisage aussi de se départir d'un immeuble en sa possession depuis 1969 pour le remplacer par un lieu plus pratique et plus modeste. Les «options de substitution» devraient être annoncées d'ici environ six mois. A Lima, au Pérou, l'amputation est déjà décidée. L'ambassade doit bientôt déménager dans un immeuble plus sécuritaire et mieux équipé.

Le Canada n'est pas le seul à procéder à une telle «rationalisation» de son «parc immobilier». En 2008, la France espère liquider pour plus de 100 millions de dollars d'immeubles à l'étranger, dont

son ancienne chancellerie de Bonn, des bureaux à Londres et un vaste terrain à Beyrouth. Ce pays a aussi de plus en plus recours à des partenariats public-privé pour la construction et l'entretien de ses missions étrangères.

A Tokyo, il est par exemple prévu de faire reconstruire l'ambassade de France (plus de 50 millions de dollars) en échange de la concession d'une parcelle de terrain pour l'érection d'une tour de bureaux. Le Quai d'Orsay envisage aussi des regroupements de services et même de «mutualiser» des moyens diplomatiques avec l'Allemagne dans certaines régions, notamment au Mozambique et au Bangladesh.

M. Moore précise que les décisions canadiennes ne se font pas sur une base dogmatique. Chacun des cas est examiné à la pièce en fonction de divers critères, notamment la sécurité et le marché immobilier. «Je pense que j'aurais tort de répondre oui», répond-il diplomatiquement quand on lui demande si le Canada est tenté de se départir de certaines propriétés étrangères uniquement pour en tirer profit. «Je le répète: quand nous obtenons une propriété, par la vente ou par la location, il faut que ce lieu corresponde davantage à nos be-

Le Devoir

spécialement pour vous



SAINT-LÉONARD 514.253.1070 SAINT-HUBERT 450.443.5557





BREF

Vision Montréal recrute Hernandez à la mairie d'Outremont

Après avoir créé le parti Oser Outremont, l'ancienne candidate à la mairie d'Outremont aux élections de 2005, Christine Hernandez, portera les couleurs de Vision Montréal dans la course à la mairie de l'arrondissement rendue nécessaire en raison du départ de Stéphane Harbour. Ce dernier a quitté ses fonctions le 11 octobre dans la foulée d'une série de révélations médiatiques et d'un rapport accablant des vérificateurs de la Ville de Montréal. Mme Hernandez était arrivée deuxième en 2005, à la tête d'une formation qui s'opposait à M. Harbour, tout en soutenant le maire de Montréal, Gérald Tremblay. L'équipe de ce dernier a choisi pour sa part Marie Cinq-Mars, qui a travaillé avec Stéphane Harbour depuis son élection en 1999. Par ailleurs, Projet Montréal a annoncé hier que l'architecte Jean-Claude Marsan, urbaniste et ex-doyen de la faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, représentera le parti dans cette course. Fondateur de Sauvons Montréal et d'Héritage Montréal, il est l'auteur de plus d'une centaine de publications sur la métropole. Sa candidature sera officiellement annoncée aujourd'hui. - Le Devoir

ACTUALITES



Christian Rioux

Le monde et nous

I faut beaucoup de culot ou beaucoup d'ignorance pour affirmer que notre débat sur l'identité et les quelques déclarations extrémistes entendues à la commission Bouchard-Taylor nuiront à la réputation internationale du Québec. C'est peut-être désolant pour les commissaires, mais leur excellent tra-vail est loin de susciter de l'intérêt à l'étranger.

A l'exception de rares dépêches qui occupent au mieux quelques lignes en bas de page, la presse étrangère ignore purement et simplement cet exercice de démocratie pourtant surprenant. Le dernier article recensé sur le sujet dans la presse française date du mois de février, bien avant la création de la commission. Nous étions alors au beau milieu des événements de Hérouxville. Et encore, l'affaire avait été traitée sur le mode de l'exotisme. Depuis, c'est le silence le plus plat. Et si la presse française fait la morte, il y a fort à parier que l'Europe au grand complet se tient coite.

Il faut se rendre à l'évidence: les mots «accommodements raisonnables» passent au mieux, à l'étranger, pour un étrange québécisme. Même aux États-Unis, ils ne dépassent pas le jargon des milieux juridiques. Mes collègues de la presse étrangère à Paris font des yeux de poisson quand je tente de leur en expliquer le sens. Ils prennent le même air interloqué que lorsque j'avais essayé, il y a quelques années, de leur expliquer ce qu'était une «clause nonobstant». Tous m'avaient regardé l'air étonné, convaincus qu'il s'agissait d'une nouvelle invention à classer entre les «oreilles de Christ» et le «magasinage» au rang des bizarreries linguistiques québécoises.

Il en va un peu de même pour ces forums populaires. Au cours de la dernière campagne électorale française, la candidate socialiste Ségolène Royale n'avait eu qu'à prononcer les mots «democratie participative» pour faire rire d'elle, à droite comme à gauche d'ailleurs. Le Québec est pourtant en train de donner au monde une étonnante leçon de démocratie participative. Je connais de jeunes Maghrébins des banlieues françaises, allemandes et néerlandaises qui rêveraient d'aller se faire entendre dans les forums qu'organise la commission. Le fait même d'y être invité les forcerait à modérer leur discours. D'ailleurs, ne lit-on pas sur le visage de la plupart des immigrants qui interviennent à cette commission une expression de reconnaissance qui semble demander quel autre pays au monde leur offrirait une telle chance?

Moi qui observe le débat européen sur l'immigration depuis des années, j'ose à peine imaginer la tenue d'une discussion aussi pragmatique et aussi raisonnable dans la plupart des pays que je connais. Vu de l'étranger, le célèbre code de vie adopté à Hérouxville apparaît même comme un petit chef-d'œuvre d'humour politique. Il n'y avait que les Québécois pour trouver une façon aussi subtile et aussi conviviale de soulever une question à ce point délicate. N'importe où ailleurs, elle aurait été posée de manière autre-

ment plus provocante.

C'est pourquoi les cris de vierge offensée provoqués par les quelques déclarations un peu carrées entendues à la commission surprendraient n'importe quel observateur étranger. Ceux qui s'offusquent pour si peu auraient intérêt à aller entendre ce qui se dit sur les mêmes questions dans les banlieues de Paris et de Londres ou à la frontière mexicaine. Ils en reviendraient convaincus que nulle part l'immigration n'est un sujet facile et qu'elle provoque partout des débats autrement moins civilisés qu'au Québec.

L'envers de cette médaille, c'est peut-être que nos débats ont aussi moins de franchise et cachent plus de tabous qu'ailleurs.

Il m'arrive parfois d'imaginer la surprise d'un anthropologue venu d'une autre planète qui découvrirait dans quelques siècles les minutes de la commission Bouchard-Taylor. Sa première interrogation porterait sur ce texte sacré que les autochtones nommaient «Charte des droits». Nul doute que cet expert serait fasciné par la vénération que les nombreux articles de ce document semblaient susciter, au point d'être invoqués de manière incantatoire à la moindre occasion pour régler les problèmes les plus insignifiants de la vie courante.

La France a inventé la Déclaration des droits de l'homme et un grand nombre de démocraties ont de telles chartes, mais nulle part sont-elles devenues des textes sacrés et intouchables comme au Québec et au Canada. Peut-être cela tient-il au grand vide religieux qu'a créé la Révolution tranquille et qu'évoquait M# Ouellet cette semaine.

Cette sacralisation me frappe chaque fois que je reviens au Québec. J'avoue qu'elle m'inquiète aussi, car elle tend à faire oublier que, partout, ce sont encore les rapports de force et non les beaux principes des chartes qui règlent la vie politique des peuples et des nations. Dans la plupart des pays, on mène d'abord les débats politiques et on vérifie ensuite si les décisions qui en découlent n'enfreignent pas les chartes. Si c'est le cas, on modifie la loi en conséquence ou on envisage un amendement constitutionnel. Au Québec, les choses se passent comme si on n'avait pas le droit de parler de ce qui pourrait sembler aller peutêtre un jour, qui sait, à l'encontre des chartes.

Au début des années 60, l'irremplaçable Jacques Ferron avait eu des paroles prémonitoires. Observant la disparition des petites sœurs de la Providence, qui s'étaient toujours occupées des patients de l'asile de Saint-Jean-de-Dieu, il s'était étonné de voir arriver, de nouvelles cohortes de prêtres laïques payés par l'Etat et ne portant plus la soutane. Pourtant, s'étonnait-il, ils faisaient la même chose que leurs prédécesseurs et n'étaient pas moins normatifs. L'ancien compagnon de classe de Pierre Trudeau aurait eu beaucoup à dire à propos d'un pays où l'Etat veut dorénavant enseigner lui-même les religions, un pays tout entier dominé par les grands prêtres de la charte.

Note: une erreur s'est glissée dans ma chronique précédente. J'ai écrit que les citoyens européens n'ont pas le droit de se présenter aux élections municipales françaises puisque les élus municipaux ont le pouvoir d'élire le Sénat. Il aurait fallu dire qu'ils peuvent être élus mais qu'on leur interdit de voter pour le Sénat.

crioux@ledevoir.com

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Dilapidation de fonds publics au CRIQ

Un cadre démissionnaire a reçu une compensation de 75 000 \$\\$ et des contrats de 570 000 \$\\$

ISABELLE PORTER

uébec — Indemnités de départ excessives, frais de représentation injustifiés, repas payés deux fois, irrégularités dans l'attribution de contrats: le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) fait l'objet de lourdes accusations dans le rapport du vérificateur général.

Les irrégularités mentionnées dans ce rapport sont survenues sous la gouverne de Serge Guérin, un ancien conseiller spécial du premier ministre Jacques Parizeau, qui avait également été son chef de cabinet lors du premier mandat péquiste, entre 1976 et 1980. M. Guérin a dirigé le CRIQ entre 1996 et 2006.

Cet organisme, qui travaille en recherche appli-quée auprès des entreprises, relève du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation mais jouit d'une grande autonomie et a son propre conseil d'administration. Il exploite deux laboratoires, à Québec et à Montréal, et compte 252 employés. Longtemps déficitaire, le CRIQ a vu son statut remis en question en 2004 quand le gouverne-ment a envisagé de le fusionner avec l'INRS.

Dans le rapport du vérificateur général déposé hier, on cite le cas d'un cadre démissionnaire qui a touché une indemnité de départ de 75 000 \$ de la part du CRIQ, qui lui a versé pas moins de 570 000 \$ en honoraires au cours des six années qui ont suivi son départ.

Onze cadres auraient bénéficié de traitements «irréguliers». L'un d'eux a reçu une indemnité de départ de 130 000 \$ alors qu'il avait démissionné lui aussi. Comme l'écrit le vérificateur, «aucune indemnité n'aurait dû être versée, d'autant plus qu'[il] a commencé à exercer un nouvel emploi dans la fonction publique le premier jour ouvrable suivant son départ du Centre».

On mentionne également des irrégularités dans l'attribution de certains contrats, dont un contrat de 269 000 \$ qui aurait été octroyé sur invitation au lieu de faire l'objet d'un appel d'offres public, comme le prescrivent les règles de l'organisme.

Toujours d'après le rapport, Serge Guérin est personnellement associé à plus d'une irrégularité. Ainsi, 63 repas pris avec des cadres ont été payés deux fois par le CRIQ, et on mentionne aussi des irrégularités en ce qui concerne des repas pris avec des personnes non employées par le CRIQ.

Le rapport mentionne en outre que M. Guérin cu-mulait les fonctions de p.-d.g. et de président du conseil d'administration, ce qui contrevenait à la norme. On précise aussi que ses dépenses «n'ont pas fait l'objet de discussions dans les réunions du conseil d'administration ou d'un autre comité»

Hier, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Raymond Bachand, a bien insisté sur le fait que M. Guérin avait été nommé par le Parti québécois en 1996. Or, lorsque le vérificateur l'a informé des irrégularités concernant M. Guérin — en octobre 2007 —, ce dernier n'était plus en poste depuis près d'un an.

M. Bachand a souligné que son successeur, Georges Archambault, était bien résolu à réformer l'organisme. «Je suis certain que les mesures qui seront mises en place amélioreront la gestion de la société et assureront qu'une telle situation ne se reproduise pas», a déclaré le ministre. «La lumière doit être faite sur les événements du passé.»

Dans son rapport, Renaud Lachance recommande au CRIQ de prendre des mesures afin de se faire rembourser les indemnités et les diverses sommes qu'il n'avait pas à payer. Toutefois, il ne voit pas la nécessité de légiférer pour empêcher que de nouveaux abus ne surviennent parce que, affirme-t-il, «ajouter une règle de plus, si elle n'est pas respectée, ne change rien à la chose». L'opposition adéquiste et le ministre Bachand n'ont pas semblé intéressés par une éventuelle législation eux non plus, mais le ministre a indiqué que les nouveaux administrateurs devront faire rapport d'ici six mois sur le suivi des recommandations du vérificateur à la Commission de l'administration publique.

Santé et éducation

Le vérificateur consacre également un chapitre de son rapport aux conseils d'administration des agences de santé et des établissements de santé (hôpitaux, CLSC, etc.). Faisant état de «mauvaises pratiques en matière de gouvernance», il estime que les

personnes qui siègent aux conseils d'administration n'ont pas de vision claire de leur rôle, en particulier dans le cas des agences. Cette confusion n'est pas sans conséquences, dit-il, dans la mesure où, en 2006-07, «ces instances se sont vu confier la gestion de budgets totalisant près de 13 milliards de dollars».

Le vérificateur se demande par exemple si les représentants de certains groupes d'intérêts comme les infirmières et les médecins savent bien qui ils doivent servir lorsqu'ils siègent à ces instances. «Il est bien important qu'ils comprennent que, lorsqu'ils siègent à la table d'un conseil d'administration, ils sont là pour gérer, je dirais, l'entité qu'ils représentent et non pas pour représenter les collèges électoraux dont ils viennent de faire partie.»

Avec le dossier de l'UQAM, la gouverne des agences de santé est le dossier qui a le plus retenu l'attention du porte-parole de l'opposition en matière de finances, Gilles Taillon, qui a parlé d'une situation «extrêmement problématique», attribuant le problème à l'existence même des agences. «On se rappelle que le gouvernement avait aboli les régies régionales et les avait remplacées par des agences, et ça ne fait pas le travail.»

Autre sujet relevé par Renaud Lachance dans son rapport: la perte de près de cinq millions de dollars par l'Aide financière aux études (AFE). Parce que les étudiants ont tendance à sous-évaluer leurs revenus dans leurs demandes d'aide, l'AFE a versé en 2005-06 pour plus de 50 millions en versements excédentaires qu'elle s'est fait rembourser par la suite. Or près de cinq millions se sont perdus dans le processus en frais d'intérêts et en «créances douteuses»

Outre ces dossiers ainsi que celui de l'UQAM, le vérificateur traite également dans son rapport de l'état d'avancement de la réforme comptable gouvernementale. Il fait aussi rapport à l'Assemblée nationale des vérifications menées auprès de la Société nationale du cheval de course, auprès d'Hydro-Québec en ce qui concerne la vente d'un placement et auprès du bureau de l'ancienne lieutenant-gouverneur du Québec, Lise Thibault.

Le Devoir



UQAM: le risque d'une faillite n'est pas encore écarté

KATHLEEN LÉVESQUE

uébec — Les aventures immobilières de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont conduit celle-ci au bord de la faillite, soutient le vérificateur général du Québec, qui estime qu'il est trop tôt pour dire si le risque est complètement écarté.

Dans la première partie de son enquête concernant les impacts des pertes sur la situation financière de l'université, déposée hier à l'Assemblée nationale, le vérificateur Renaud Lachance conclut que, dans l'état actuel de ses finances, l'UQAM est incapable de faire face aux répercussions des projets du Complexe des sciences et de l'îlot Voyageur.

«Avec l'ensemble des projets immobiliers, l'UQAM s'est rendue sur le bord de la faillite, au sens de mettre en péril sa mission d'enseignement et de recherche», a affirmé M. Lachance en conférence de presse.

Ce dernier a toutefois noté l'engagement du gouvernement, annoncé en septembre, de prendre à sa charge l'impact financier de l'îlot Voyageur. M. Lachance considère qu'il s'agit là d'«un pas dans la bonne direction». «Mais d'autres gestes doivent être posés pour renverser la tendance à l'endettement de l'UQAM. ..] Toutes les parties prenantes de ce dossier sont appelées à prendre conscience de l'importance des problèmes que connaît l'UQAM et d'agir en conséquence», a ajouté le vérificateur.

L'UQAM a convenu de présenter un nouveau plan de redressement le 30 novembre prochain qui doit permettre de renouer avec l'équilibre budgétaire an-

nuel sans compromettre pour autant sa mission universitaire. Cet exercice complexe implique des firmes privées d'experts comptables. La précédente tentative de l'UQAM d'élaborer un scénario pour se sortir du marasme financier avait insatisfait la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne. Cette dernière avait

Hier, Mme Courchesne assurait que l'UQAM collabore très bien. «Bien qu'il s'agisse d'une opération difficile, cela se déroule bien et selon les délais prévus», a-telle fait valoir à l'Assemblée nationale.

L'opposition officielle a toutefois accusé la ministre de traîner les pieds dans le dossier en usant d'allusions grossières. «Est-ce que la ministre est consciente que, pendant qu'elle est bien assise sur la partie de son anatomie qui n'est pas parlementaire, l'UQAM s'enfonce?», a lancé le député adéquiste Éric Caire.

De son côté, l'UQAM a diffusé un communiqué de presse affirmant que le rapport du vérificateur général «donne l'heure juste sur l'ampleur du défi financier que doit relever l'ÚQAM». La direction de l'établissement, qui dit vivre déjà «sous le signe de l'austérité», estime avoir besoin «d'appuis externes, notamment du ministère de l'Éducation», afin de surmonter ses diffi-

La ministre Courchesne a refusé de s'étendre sur une quelconque aide supplémentaire. Outre le travail sur le plan de redressement, le gouvernement tente de revoir les termes du contrat liant l'UQAM à la firme Busac, le partenaire privé dans l'aventure de l'îlot Voyageur. Mme Courchesne a affirmé au Devoir qu'il

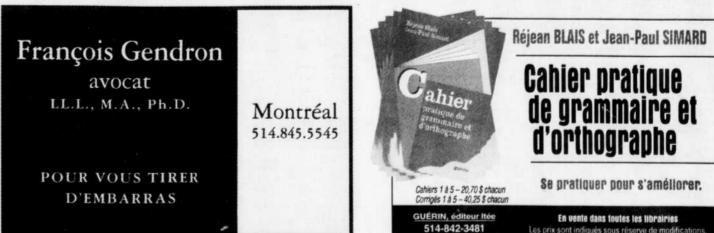
n'y a «aucune discussion politique» avec Busac, qui tente par ailleurs d'obtenir le contrat de partenariat public-privé pour la construction de la salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal. Busac est un promoteur immobilier bien connu également du gouvernement, qui lui a accordé en 2001 une subvention de 20 millions pour transformer le mât du Stade olympique en tour à bureaux. Or le projet n'a jamais vu le jour, mais Busac détient toujours les fonds publics qui dorment dans un compte bancaire.

Michelle Courchesne a reconnu hier que les négociations avec Busac sont très «longues» parce qu'il y a d'importantes implications juridiques. Parallèlement à cela, Québec cherche toujours un partenaire immobilier qui soit prêt à reprendre le projet de l'îlot Voyageur sous son aile

Le rapport du vérificateur indique que l'endettement lié au Complexe des sciences et à l'îlot Voyageur, dont seulement deux des cinq composantes sont presque complétées, atteindra un demi-milliard de dollars en 2012. C'est ce qui explique l'urgence d'agir, a souligné Renaud Lachance.

Le mandat au vérificateur général a été donné par la ministre Courchesne en mai dernier, immédiatement après que Le Devoir eut révélé l'ampleur du gouffre financier dans lequel l'UQAM était plongée. Un second rapport est attendu au printemps. On y établira les principaux facteurs responsables de ce

Le Devoir



LES ACTUALITES

Les Canadiens stoppent une offensive des talibans



Les soldats canadiens ont riposté à l'offensive talibane en tuant une cinquantaine d'insurgés.

JON HEMMING

K aboul — Les forces canadiennes ont stoppé une offensive des talibans qui cherchaient à s'emparer d'un district stratégique contrôlant l'accès à Kan-dahar, la principale ville du sud de l'Afghanistan, a déclaré un porte-parole hier.

Depuis une semaine, les combattants islamistes massent des forces dans l'ouest et le sud du pays, et un de leurs dirigeants a menacé d'étendre l'offensive au nord et d'en maintenir l'intensité tout au long du rude hiver afghan.

Cette semaine, les talibans avaient attaqué le district d'Araghandab, à une douzaine de kilomètres de Kandahar, une offensive considérée par les forces canadiennes comme une des mieux organisées auxquelles il leur ait été donné d'assister.

Toutefois, des troupes afghanes et majoritairement canadiennes de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) ont riposté, tuant une cinquantaine d'insurgés, selon la police afghane, et stoppant entre 200 et 250 combattants rebelles.

«Nous contrôlons la situation», a déclaré le capitaine

de corvette Pierre Babinsky, porte-parole canadien, ajoutant que l'ISAF se sentait en mesure de maintenir la sécurité dans cette zone.

Les forces afghanes et canadiennes ont repoussé toutes les attaques talibanes et la nuit a été calme, suivie, dans la journée, de seulement quelques heurts sporadiques, a-t-il dit.

Les talibans opéraient par petits groupes sans être capables de concentrer leurs forces.

Cependant, tandis que les forces afghanes et de l'ISAF s'efforçaient de reprendre un autre district central, le Gulistan, dans la province occidentale de Farah, les talibans ont pris mercredi le contrôle du cheflieu du district voisin de Bakwa.

«Le cheflieu du district de Bakwa est tombé aux mains des talibans lors d'une attaque hier après-midi», a déclaré Maolavi Yahya, chef du district voisin de Delaram. «Les talibans voulaient maintenir les troupes afghanes et étrangères occupées [au Gulistan] pendant qu'un autre groupe de talibans s'emparait du chef-lieu», a-t-il expliqué,

«Pendant les affrontements, 14 insurgés talibans et deux policiers afghans ont été tués et les talibans ont incendié le siège du chef-lieu de district», a poursuivi M. Yahya. Plus de 400 familles ont fui les affrontements et ont établi un campement au bord d'un cours d'eau.

Le chef des talibans dans les provinces méridionales, le mollah Mansour Dadullah, a promis dans une vidéo diffusée mercredi sur Internet que la rébellion étendra ses opérations au nord du pays pendant l'hiver. Il a ajouté que ses forces étaient en contact avec celles de la résistance en Irak.

La campagne de harcèlement, de pose de bombes, d'attentats suicide et, lorsque la chose est possible, d'offensives plus vastes que menent les talibans vise à convaincre les Afghans que leur gouvernement et les 50 000 militaires étrangers déployés dans le pays ne peuvent pas assurer leur sécurité.

Avec la poursuite des combats, les experts jugent presque inévitables des bavures qui ne feront que contribuer à dresser la population contre le gouvernement.

L'armée américaine a ainsi annoncé hier que les forces afghanes soutenues par les forces de la coalition avaient tué deux enfants en combattant un activiste retranché dans un ensemble de bâtiments, dans l'est du pays.

Reuters

Après Hiroshima, la vie a continué...

Paul Tibbets, l'homme qui a largué la bombe atomique sur Hiroshima, est mort hier à l'âge de 92 ans

hicago — Paul Tibbets, le pilote américain qui largua la bombe atomique sur Hiroshima en août 1945, provoquant la mort instantanée de dizaines de milliers de personnes mais permettant de hâter la fin de la Deuxième Guerre mondiale avec la reddition du Japon, est mort hier à l'âge de 92 ans.

Souffrant de nombreux problèmes de santé, Paul Tibbets s'est éteint à son domicile à Columbus, dans l'Ohio. Le 6 août 1945, alors jeune lieutenant-colonel de l'US Air Force, il était aux commandes du bombar-

dier SuperFortress B-29 Enola Gay qui a largué, hors tests, la première bombe ato-mique de l'histoire de l'humanité.

«Si Dante s'était trouvé avec nous dans l'avion, il aurait été terrifié», a raconté Paul Tibbets des années plus tard. «La ville que nous avions vue si clairement dans la lumière du jour était maintenant recouverte d'une horrible salissure. Tout avait disparu sous cette effrayante couverture de fumée et de feu», avait-il ajouté.

Paul Tibbets n'avait que 30 ans lorsqu'il décolla aux commandes de son B-29 avec ses 11 membres d'équipage d'une base américaine dans les îles Mariannes. Le bombardier avait été baptisé *Enola Gay*, le prénom de la mère de Paul Tibbets.

Le premier test nucléaire s'était déroulé avec succès moins d'un mois plus tôt, le 16 juillet 1945, dans le désert du Nouveau-Mexique.

Dès lors, tout va aller vite. Le 24 juillet, le président Harry Truman approuve la décision de mener une campagne de bombardements atomiques contre le Japon jusqu'à sa capitulation.

Le 31 juillet, Truman donne l'ordre de bombarder Hiroshima «dès que le temps le permet».

En fait, la mission de Tibbets avait commencé bien plus tôt, dès septembre 1944. Le jeune pilote de bombardier, qui s'était illustré lors de multiples combats en Europe et en Afrique du Nord, est convoqué sur la base aérienne de Colorado Springs, où on le charge d'une mission hors du commun.

Tibbets choisit lui-même son équipage. Il a quinze B-29 à sa disposition, 40 pilotes. Peu avant le jour J, le 509 Composite Group est transféré sur l'île de Tinian, dans l'archipel des Mariannes, dans le Pacifique Sud.

Les scientifiques ont prévenu Paul Tibbets: l'avion devra voler à 31 000 pieds (9448 mètres) et la bombe explosera à quelque 600 mètres d'altitude. Quarantetrois secondes s'écouleront entre le moment où Little Boy (le surnom de la bombe) quittera les soutes de l'appareil et la déflagration. Si l'équipage veut survivre, il devra s'être éloigné de quelque 12,8 kilomètres au cours de cette poignée de secondes.

Les 12 hommes triés sur le volet qui grimpent à bord de l'Enola Gay à 2h45 le 6 août 1945 sont équipés d'un parachute, d'un pistolet et d'un gilet de protection. Au commandant de bord, le médecin de la base remet une petite boîte contenant 12 pilules de cyanure. Puis le chapelain fait une prière, on prend des photos. L'*Enola Gay* décolle. Lorsque l'avion arrive au-dessus d'Hiro-

shima, le temps est dégagé et l'équipage voit distinctement la côte et les bateaux ancrés dans le port, puis le pont qui constitue l'objectif. Il est 8h15 à Hiroshima lorsque la bombe est larguée. Tibbets fait immédiatement basculer son avion dans un virage sur l'aile droite à 155 degrés, Seul Bob Caron, qui se tient à la place du mitrailleur de queue, est capable d'apercevoir la gigan-

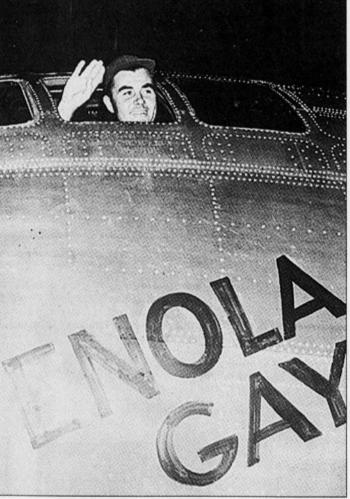
tesque boule de feu et de prendre des pho-tos. L'avion est rattrapé par l'onde de choc, qui le se-coue modérément. Puis tous voient le «champignon géant de couleur pourpre»

Paul Tibbets se retourne vers l'équipage: «Les gars, vous venez de larguer la première bombe atomique.» De retour au sol, c'est l'enthousiasme général. Tibbets reçoit la Distinguished Service Cross.

Recu bien plus tard à la Maison-Blanche, Truman lui dira: «Ne perdez pas le sommeil parce que vous avez planifié et rempli cette mission. C'était ma décision. Vous n'aviez pas le choix.»

Promu général de brigade en 1959, Tibbets a quitté l'armée en 1966.

Agence France-Presse



ARCHIVES REUTERS

Paul Tibbets aux commandes d'Enola Gay, l'appareil qui transportait Little Boy, la première bombe atomique larguée de l'histoire. Tibbets s'est éteint hier à l'âge de 92 ans.

BREF



JACQUES NADEAU LE DEVOIR Charles Taylor

La CSQ réplique à Charles Taylor

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) n'a pas du tout apprécié les propos du coprésident de la commission Bouchard-Taylor, Charles Taylor, selon qui les professeurs n'auraient peut-être pas toutes les compétences nécessaires pour enseigner le cours «Ethique et culture religieuse» dès l'automne 2008. «Les propos de Charles Taylor sont inacceptables pour les enseignants et il doit s'en excuser», a fait savoir le pré-sident de la CSQ, Réjean Parent, par voie de communiqué. «De dire [sic] que les cours d'éthique et de culture religieuse "demandent des enseignants d'une qualité très très élevée' dénote un mépris envers le professionnalisme du personnel de l'éducation et constitue un véritable désaveu envers celles et ceux qui ont clairement démontré depuis des lustres les compétences et leurs capacités à s'adapter aux nouvelles réalités que commandent [sic] la société.» Pour la CSQ, «il est évident que les changements proposés doivent s'accompagner d'une formation appropriée et des moyens nécessaires pour y arriver». M. Parent a toutefois insisté sur le fait que les conditions de formation et la formation initiale des maîtres les prédisposent aux changements. «De brandir le spectre et de sous-entendre à [sic] un manque probable de compétence ne constituent pas [sic] le bon moyen de faire avancer le débat», a-t-il souligné. - Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322 LES PETITES ANNONCES Télécopieur: 514 985-3340

REGROUPEMENTS	DE	RUBRI	QUES
	_		

I · N · D · F · X

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL 200 • 299

IMMOBILIER COMMERCIAL 251 + 299 Location

MARCHANDISES 300 • 399 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES **ET DE SERVICES**

600 • 699 VÉHICULES

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DEUX-MONTAGNES, 430, 8e ave. 3 + 2 c.c. 5 électros, libre, piscine par. stat. 210 000\$ 514 388-7549 103

CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

LACHENAIE, (près hôp.) 1580 p.c Pas d'agent 450 585-3874

STE-JULIE luxueux condo a/c central, foyer au gaz, pl. de lattes, 2 stat. int. piscine, près autoroute 20, 30 et des services.

121 ESTRIE

FERMETTE, St-Camille, 2.8 acres, petite étable, vue sur la ré-gion, maison 4 ch. 819 828-1169

134 FERMES, FERMETTES, TERRES

LANAUDIÈRE, ÉRABLIÈRE, 65

135 TERRAINS

BORD DE LAC, TERRAINS DANS LANAUDIÈRE grands, boisés, 1h de Mtl. ine nature, 450 835-2034

TERRAINS

ESTRIE - St-Étienne de BOLTON. Boisés en montagne. 3, 4 et 5 acres. 3 avec ruisseaux et vue Site enchanteur. Prix réduit Fin de saison. 819 678-3513

LANAUDIÈRE Magnifique terrain de 9.6 acres. 4 km du parc Mastigouche 514 332-7620 ou 514 928-7620

APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

AHUNTSIC - Grand 4 1/2 Haut duplex rénové, détaché Près promenade Fleury. Libre 950\$ chauffé. 514 666-1733

ANJOU - TRÈS GRAND 5 10 1 400 p.c. À 2 min. du métro on. 950 \$. Libre.

514 353-0422 BIEN SITUÉ À 10 MIN. DE TOUT (Centre-ville, marché Atwater, piste cyclable, métro), 5 12, 2 chambres ermées, salon double, les entrées Libre, 514 767-6570 (seul, soir)

GOUIN 412 rénové, h.duplex ensoil bord d'eau, 2 baicons, alarme, paisible, 595\$/m. 514 323-0935

Grand 512 Vieux St-Laurent 3 électros, près métro du Collège 775\$/m. libre janvier 514 820-9353

APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE

«Ne perdez

pas le

sommeil

parce que

vous avez

planifié et

rempli cette

mission.»

- Harry

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en lo-cation (ou sous-location), toute per-sonne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la gros-sesse, l'orientation sexuelle, l'étal civil. l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convic-tions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition ociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handi

LE-DES-SOEURS - Grand 3 12 Magnifique vue sur le fleuve et centre-ville, garage, 3 électros. chauffé, eau chaude, "locker". 1 131\$. Libre 15 nov. ou 1• déc. 514 766-7462

LA CAMPAGNE À LA VILLE Charmant 4 1/2 paisible devant parc, fleuve et piste cyclable. Les entrées. Stat. 700 \$/ms.

514 352-4750 MÉTRO PARC - 3 1/2 Frigo, poèle, rideaux, sécuritaire impeccable, ensoleillé, blacon. Pas d'animaux. Tous les services

Libre imm. N-Fum. 490\$/m 514 271-3208 MILE-END - LAURIER OUEST grand logement patrimonial ntièrement rénové. 6 12 chauffé.

Libre. 514 737-3563 Après 15h: 514 272-5683 N-D-G - SECTEUR MONKLAND

Grand 7 12, bas, garage, toyer, balcon, 1.515 \$. 1× dec. 450 688-0648 ou 514 502-9922

OUTREMONT - 5611 Darlington 7 1/2. 2e. Électros. Près métro. Gar. 1385\$ chauffé. 514 737-6169 PETITE PATRIE - 4 1/2 rénové. Ht triplex. Entrée Lav/Sec. Libre 675\$ 514 813-5847

PLATEAU - LOFT Laurier - Papineau. Rdc. Tt réno. Pl. bois. 850\$ m avec électros ou 825\$ m pas électros 1 mois gratuit 514 879-1597

PLATEAU - Clark / Duluth 6 1/2 rénové, frais peint. Ht triple Nov. 1050\$ 514 815-2470

APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

PLATEAU - très grand 3 1/2 boiseries-vitraux-vaisseller encas tré. Nov./déc. 795\$ 514 234-3534

Pr. Marché Maisonneuve et Parc 2e, grand 5 1/2, 2 c.c. 3e, grand et lumineux 5 1/2, 2 c.c., aire ouverte, tout refait à neuf. 514 825-8002

161 SOUS-LOCATION

PLATEAU - De Lanaudière 5 14 Tout équipé et meublé ériode de sous-loc, à discuter

514 772-8046. 163

OFFRE À PARTAGER

I.D.S à partagé, 412, cachet, 1100 pi. 2 s.d.b. clé en main, 7 mois ou plus, 550\$/m. 514 767-1950 164

CONDOMINIUMS À LOUER

MAGOG, mi-décembre à mi-avril. charmant studio, idéal pour couple qui aime les activités hivernale Tt. inc. 2860\$ saison 819 868-7811

SHERBROOKE - PL. des ARTS Cession de bail. Déc. 07 à Juil. 08, renouvelable, 5 10, 1 000 p.c. 2 c.c., 114 s. d. b., 5 électros, a/c. bois franc. Nbrx rangements. Poss. garage. Au coeur de tout! 1 390 \$. sherbrooke377@mac.com

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

MILE-END - MAISON À LOUER 2 500 \$ nég. 514 277-0813

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

" PARIS VII - XV " Superbe 2 1/2 (Champ-de-Mars) Tt rénové et équipé, très ensoleillé Sur jardin Sem/mois 514 272-1803 À PARIS - Marais 400 euros/sem

Provence - Toulon 400 euros+

xyzapi@yahoo.fr

HORS FRONTIÈRES À LOUER

A ST-MARTIN - Luxueux condo Sur plage. 3000 pc, 2 c.c. Piscine. www.view-2die4.com 175

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

CANTONS DE L'EST, près Eastman, panorama exceptionnei, tra quilité, sem./mois. 514 826-3793 176

CHALETS À LOUER

MANSONVILLE MASSOTHÉRAPIE Chalet 4 saisons, 3 c.c.

très éclairé, fover, beau terrain, privé, 5 àcres vue splendide, la sainte paix entre les mon tagnes de Jav Peak Owl's Head et Sutton Ski, ski de fond raquette. Chevreuils, orignaux et bois de chauffage inclus.

Nov à mars inclus 5000\$

514 489-0102 VAL-DAVID - CHALET SUISSE

Håvre de paix. 514 246-8519 251 BUREAUX À LOUER

SUR LE PLATEAU 800 p.c.

TEL: 514 879-1597 307

LIVRES ET DISQUES

*Librairie Bonheur d'Occasio en tout genre. (514) 914-2142 4487 de la Roche/Mt-Royal 335

BOIS DE FOYER ATTENTION ATTENTION | ÉRABLE SEC 2 ANS. Livrais Mtl et environ. 514 265-4381

342 VÊTEMENTS, FOURRURE

CANADIENNE automne/hiver acheté au Mont St-Michel en france, été 2007, 11 ans, bleu, va-leur 650\$, prix 500\$ 514 721-7662

Courriel:

petitesannonces@ledevoir.com

ARGENT DEMANDÉ OU À PRÊTER 1ère - 2eme. Préteur privé Problèmes de crédit.

Libération de faillite 514 465-7606 530

COURS ATELIER D'ÉCRITURE À MTL

Avec l'auteure. Sylvie Massicotti 542

Traitement Royal - Massages Élégance et classe. Relaxation corporelle totale. Huiles, musique chandelles. Expérience inoubliable Service charmant. 514 588-6246

G. JODOIN TRANSPORT INC. Assurances. 514 253-4374 695 AUTOMOBILES

DÉMÉNAGEMENTS

BMW 330 xi 2004 AWD 62 000 km, tout equipe avec cuir et toit, 33 995\$ 514 353 4444

FORD FOCUS FAMILIALE ZTW 2004 noire, manuelle, 45 000 km sièges quir équipement hive



LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322 Télécopieur: 514-985-3340





VISA

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

AVIS DE DECES



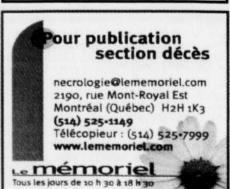
Savoie, Valier 1919-2007

Le 28 octobre 2007, à l'âge de 88 ans, est décédé dans la sérénité et entouré des siens, Valier Savoie, veuf de Suzanne Delisle.

Père aimant, il laisse dans le deuil ses enfants : Lina (Gilles Dubé), Marthe (Bernard Richard) et Gérard (Françoise Pineault); ses petits-enfants : Naïm, Arham, Henri-Bastien, Ashenti, Édénia et Essian. D'origine acadienne, il avait étudié à l'Université Laval et au London School of Economics à Londres. Il a ensuite travaillé à l'Université de Moncton, à la Défense Nationale, l'Office National du Film, ainsi qu'au Ministère des Affaires Culturelles du Québec. La famille vous accueillera à :

La Maison Darche Réseau Dignité 258 St-Charles Ouest Longueuil

www.dignitequebec.com le vendredi 2 novembre entre 19 heures et 22 heures et le samedi 3 novembre à partir de 14 heures. Une cérémonie animée par la famille se tiendra à 16 heures.



550 millions pour décontaminer l'est de Montréal

La Chambre de commerce propose de séparer la facture entre Ottawa, Québec, Montréal et les promoteurs

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

La Chambre de commerce de l'est de la métropole a proposé hier à Québec de s'attaquer à la décontamination des vastes terrains des anciens secteurs industriels de l'île de Montréal, une facture éventuelle qui irait de 350 à 550 millions.

La chambre propose aux trois gouvernements d'investir chacun cinq millions de dollars par année, pour un total annuel de 15 millions pendant 15 ans. Les propriétaires de terrains contaminés et les promoteurs investiraient autant chaque année afin de nettoyer cet héritage industriel et portuaire du siècle dernier.

A l'heure actuelle, selon l'inventaire réalisé par la Chambre de commerce de l'est, on compte 846 hectares contaminés dans ce secteur, soit deux fois la superficie de l'arrondissement d'Outremont, que personne ne peut occuper sans les décontaminer au préalable.

Or la facture de cette décontamination n'incite pas les promoteurs et les propriétaires à passer à l'action, expliquait hier le porte-parole de la Chambre de commerce, Ahmed Galipeau. Un projet domiciliaire sur ces terrains coûte environ 5 % de plus que si on le réalisait sur un site vierge à proximité. Et il en coûte 10 % de plus que si le même projet, résidentiel ou industriel, était réalisé ailleurs dans la région métropolitaine.

Certes, reconnaît Ahmed Galipeau, les contribuables seraient ainsi appelés à payer une partie de la facture pour décontaminer des sites que des acteurs économiques ont autrefois pollués. Toutefois, a-t-il dit, ces contaminations remontent généralement fort loin dans le passé, et il est démontré aujourd'hui que le trésor public récupère bien plus que sa mise en taxes et impôts quand de grands projets sont lancés sur des sites actuellement délaissés pour cause de pollution.

M. Galipeau a cité le bilan dressé par Montréal des 200 projets acceptés dans le cadre de l'ancien programme Revi-Sols, qui a suscité des investissements de 151 millions en travaux de décontamination et des investissements immobiliers dépassant les 2,5 milliards. Il aura fallu des investissements publics de 75 millions pour procéder à ce nettoyage de quelque 240 hectares.

Mais la Chambre de commerce de l'est, a affirmé Ahmed Galipeau, n'a aucune objection à ce que Québec impose la facture d'une décontamination complète aux entreprises qui pourraient maintenant abandonner des terrains contaminés à la Ville en cessant de payer leurs taxes, par exemple, ce qui reporte la facture de la décontamination aux contribuables actuels ou futurs.

Du côté de Québec, on précisait

hier que l'argent réclamé par Montréal-Est est disponible à court terme car le nouveau programme Climat-Sols, qui exige une décontamination complète et des projets éco-énergétiques, prévoit réserver en trois ans 25 de ses 50 millions aux projets de Montréal.

Aux dernières nouvelles, Québec avait déposé hier — date limite d'inscription pour 2007 — plusieurs projets.

Du côté de Montréal, on a accueilli avec un grand intérêt cette étude de la Chambre de commerce de l'est et on se disait prêt à la seconder dans ses efforts pour développer les secteurs contaminés. Mais il semble que Montréal n'avait déposé aucun projet ou, du moins, aucun projet substantiel auprès de Climat-Sols hier, ce qui indique que la Ville pourrait devoir se passer des huit millions qui lui étaient réservés en 2007.

Le Devoir

Commission Bouchard-Taylor

De la Réunion à Saint-Georges-de-Beauce

Une centaine de jeunes ont quitté leur île pour le pays du père Gédéon

NORMAN DELISLE

S aint-Georges — Il y a 105 étudiants de l'île de la Réunion au Cégep de Beauce-Appalaches.

«C'est une expérience d'intégration dont nous sommes très fiers», a expliqué hier devant la commission Bouchard-Taylor le directeur de ce céren. Charles Carneau

de ce cégep, Charles Garneau.

L'île de la Réunion est une île isolée en plein océan Indien, 1000 kilomètres à l'est des côtes africaines. Le cégep beauceron accueille ces étudiants depuis 2003 et leur dispense une formation technique, notamment en génie civil et industriel.

«Cela a permis à nos étudiants locaux d'entrer en contact avec d'autres cultures et de répondre à un manque de main-d'æuvre souligné par plusieurs dirigeants d'entreprises de la Beauce», a expliqué M. Garneau devant la commission.

La plupart des étudiants réunionnais ont décidé de s'installer en Beauce par la suite et, une fois leur diplôme obtenu, de participer au développement économique et social de la région.

L'adaptation n'est pas toujours facile. «Ces étudiants vivent un choc culturel, sans compter que notre système d'éducation est différent du leur», a commenté M. Garneau.

Mais cette adaptation n'a pas l'air de troubler beaucoup Mickaël Gomard, un des étudiants réunionnais rencontré au cégep. Le jeune Gomard étudie en technique de production industrielle et semble déjà devenu un véritable Québécois et un authentique Beauceron.

«C'est idéal, l'intégration ici. La culture québécoise est magnifique et c'est un plaisir continu avec les Québécoises», a-t-il déclaré aux journalistes venus le rencontrer. Avec un sourire entendu, il ajoute qu'il ne craint même pas les rigueurs de l'hiver québécois: «Il n'y a pas de mauvaises températures, il n'y a que des mauvais vêtements. Les gens ici sont ouverts et ma copine m'a pris en main.»

Il soutient que le Québec est un très beau pays et que «les Québécoises sont les plus belles au monde». Il se réjouit aussi du fait que le taux d'embauche est très élevé pour les diplômés en techniques du cégep.

Les seules choses qui lui manquent: sa famille et la cuisine de son île natale, caractérisée par des mets épicés.

Les autorités du cégep confirment que le taux de placement des diplômés est parfait. Il atteint 100 % dans les huit secteurs techniques dont les cours sont dispensés dans l'établissement: sciences infirmières, génie civil, génie industriel, éducation à l'enfance, éducation spécialisée, comptabilité, informatique et communications graphiques.

M. Garneau souhaiterait toutefois la mise en place d'un organisme d'accueil qui aiderait les jeunes réunionnais à s'intégrer à la communauté beauceronne en dehors des heures de cours.

La présence d'un si grand nombre de Réunionnais à Saint-Georges a causé quelques incidents désagréables «que l'on pourrait qualifier de racistes», a ajouté le directeur du cécon

directeur du cégep.
«Il y a encore du travail à faire et des gens à convaincre que l'immigration est importante, et même essentielle à notre développement économique», a conclu l'administrateur scolaire.

Presse canadienne

EN BREF

Du nouveau pour les cyclistes montréalais

Un nouveau tronçon de piste cyclable a été inauguré hier à Montréal, sur le boulevard de Maisonneuve. Cette piste bidirectionnelle ouverte à longueur d'année relie la piste de la rue Berri jusqu'à celle de la rue Green, dans Westmount. Elle devrait donc faciliter l'accès des vélos au centre-ville. Il reste cependant certains travaux d'aménagement, d'éclairage, de marquage et de signalisation à compléter au cours des prochaines semaines. D'autres troncons devraient aussi être aménagés au cours des prochaines années. «Le plan de transport de Montréal prévoit doubler le réseau cyclable montréalais d'ici sept ans, le faisant passer de 400 à 800 kilomètres», a ainsi réitéré hier André Lavallée, responsable de l'aménagement urbain et du transport collectif au comité exécutif de la Ville de Montréal. Au printemps prochain, la piste cyclable du boulevard de Maisonneuve se rendra jusque dans le Vieux-Lachine. Avec le parachèvement des trois tronçons manquants, cette piste cyclable traversera Montréal sur une distance de 15 kilomètres. - Le Devoir

Premier test réussi

Le Sénat américain sera saisi d'ici la mi-novembre du projet de loi S.2191 destiné à plafonner les gaz à effet de serre des grands émetteurs états-uniens après que le projet déposé il y a 15 jours par les leaders démocrate et républicain Lieberman et Warner eut passé le test d'une sous-commission hier. trois mois plus tôt que prévu. Ce projet de loi prévoit que les Etats-Unis réduiront leurs émissions de 19 % d'ici 2020 par rapport au niveau de 2005 et de 63 % d'ici 2050, en plus de prévoir une clause d'ajustement si la science exige un effort supplémentaire. Dans les groupes états-uniens comme Environmental Defense, on voyait hier dans ce vote majoritaire non seulement «une étape cruciale» vers un contrôle réglementaire

des émissions de GES mais aussi la première véritable affirmation de leadership du Congrès dans le dossier des changements climatiques. – *Le Devoir*

Pas de fumée près des autobus

Ottawa - Les fumeurs ne pourront plus s'approcher à moins de neuf mètres d'un autobus ou d'un arrêt du service de transports en commun d'Ottawa, L'interdiction de fumer s'étendra à l'ensemble des propriétés d'OC Transpo, dont les voies rapides Transitway, les quais, les stations de transport en commun, les abribus, les arrêts d'autobus et le parc-o-bus. Il sera donc interdit de fumer à moins de neuf mètres de tout arrêt situé le long d'une rue d'Ottawa. La Ville avait déjà un règlement interdisant la cigarette à tous ces endroits, mais elle a décidé de le faire respecter. Une campagne d'éducation sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année. Mais à partir de janvier, les fumeurs récalcitrants s'exposeront à des amendes de 150 \$, qui pourraient même atteindre 5000 \$ et qui seront distribuées par les agents des règlements et les agents spéciaux responsables de surveiller le réseau de transports en commun. Le directeur des Services de transports en commun, Alain Mercier, a souligné l'importance d'un environnement sans fumée. Il a dit espérer que l'initiative de la Ville d'Ottawa servira d'inspiration pour toutes les sociétés de transport. Mais le pouvoir d'intervention de la municipalité se limite aux installations d'OC Transpo et non pas à celles de la Société de transport de l'Outaouais (STO) qui se retrouvent sur le territoire d'Ottawa. Sur la rive québécoise, la porte-parole de la Société de transport de l'Outaouais (STO), Céline Gauthier, a fait savoir que la clientèle de Gatineau qui monte à bord d'un autobus à Ottawa afin de traverser la rivière sera invitée à respecter la réglementation. «Ce sera aux agents du côté ontarien à sévir», a-t-elle expliqué. A la STO, il est interdit de fumer à moins de neuf

mètres d'un abribus. - La Presse

canadienne

Le contrôle routier de Lacolle ouvrira avec six mois de retard

ALEXANDRE SHIELDS

Le ministère des Transports et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ont vivement réagi hier à la manchette de La Presse selon laquelle le nouveau poste de contrôle routier à Saint-Bernard-de-Lacolle, construit au coût de 20 millions de dollars, serait toujours inutilisable parce qu'il a été érigé sur un site totalement inapproprié

ment inapproprié.

Le ministère et la SAAQ ont ainsi fait valoir, par voie de communiqué, que les nouvelles installations seront opérationnelles dès décembre, «soit avec un retard de six mois, en raison des contraintes liées à la mise en place d'une nouvelle technologie de pointe et de certains travaux correctifs dus aux tassements résiduels des sols».

Ils estiment aussi que le choix du site actuel pour la construction de ce poste de contrôle «répondait de façon optimale aux normes de géométrie du ministère et aux critères de la SAAQ en matière de sécurité et de gestion de la circulation. Les contraintes techniques liées au site étaient connues et les méthodes de construction appropriées ont été utilisées pour ce projet».

Néanmoins, quelques correctifs ont été apportées afin de ré-

GUÉRIN, éditeur Itée

514-842-3481

soudre l'affaissement du stationnement et des voies de circulation, ont-ils reconnu. «Les bâtiments, le poste de contrôle et la balance n'ont donc aucunement été affectés par les tassements compte tenu qu'ils ont été construits sur pieux», ont-ils conclu.

Quoi qu'il en soit, selon le ministère, ce nouveau poste permettra «une gestion efficiente des déplacements à la frontière canado-américaine et une amélioration des échanges commerciaux entre le Québec et les États-Unis».

La Presse rapportait hier que le poste-frontière ultramoderne a été implanté dans des terrains tourbeux, gorgés d'eau et composés principalement d'argile compressible, et ce, malgré l'avis contraire de la municipalité. Après 18 mois de travaux de construction, interrompus par de nombreux imprévus, la chaussée des voies d'accès s'est enfoncée de plusieurs centimètres au passage des premiers camions.

Selon Gino Desrosiers, porteparole de la SAAQ, les conduites d'eaux usées du poste ont alors été écrasées, en plus de faire éclater les conduites d'eau du système de chauffage de la balance.

Le Devoir

En vente dans toutes les librairies

Le prix est indiqué sous réserve de modification



Des dons moins nombreux mais plus généreux

ALEXANDRE SHIELDS

Les Canadiens ont peut-être été moins nombreux à mettre la main à la poche en 2006 pour faire un don de charité, ils ont tout de même été plus généreux qu'en 2005. Cette hausse n'est certes pas attribuable aux Québécois, nous apprend le document *Dons de charité* publié hier par Statistique Canada.

Globalement, les dons de charité ont totalisé 8,5 milliards de dollars en 2006 au pays, en hausse de 8,3 % par rapport à 2005. Au cours de la même période, le nombre de donateurs a diminué de 1,4 %, pour s'établir à 5,8 millions.

On constate ainsi que le montant des dons a crû dans toutes les provinces et tous les territoires. Les plus fortes hausses ont été enregistrées en Alberta (+15,5 %), au Yukon (+15,2 %) et à Terre-Neuve-et-Labrador (+13,9 %). En contrepartie, le nombre de donateurs a légèrement diminué dans l'ensemble des provinces et des territoires, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, où il est resté relativement stable.

Au Québec, près de 1,3 million de personnes ont donné 780 millions de dollars, une hausse de 5,6 % pour le montant des dons, soit la plus petite augmentation en pourcentage parmi toutes les provinces et tous les territoires.

Fait à noter, «ces données ne comprennent aucune estimation des dons qui n'ont pas été réclamés dans les déclarations de revenus», indique Danielle Lessard, de Statistique Canada. Les dons de biens ou de temps, tel que le bénévolat, ne sont pas comptés dans ces statistiques.

À l'échelle nationale, 25 % de tous ceux qui produisent une déclaration de revenus ont indiqué avoir effectué des dons de charité, soit environ la même proportion que par le passé. Suivi de l'Ontario (27 %), le Manitoba (28 %) détient le pourcentage de déclarants donateurs le plus élevé. Ces deux provinces dominent invariablement depuis 10 ans quant au pourcentage de déclarants donateurs. Le Québec est neuvième, puisque 22 % des contribuables ont offert quelques billets pour une bon-

Parmi ceux qui ont fait des dons, la valeur médiane de ces derniers a augmenté chaque année depuis 1998. En 2006, le montant du don médian s'est établi à 250 \$, en hausse par rapport au don médian de 240 \$ enregistré en 2005. Autrement dit, la moitié de ceux qui ont déclaré des dons de charité ont versé plus de 250 \$ et l'autre moitié, moins que cette somme. «Le don médian au Québec se situe à 130 \$, précise Mme Lessard. Le don médian a augmenté de 10 \$ par rapport à la médiane des deux années précédentes. Le revenu médian des

Les donateurs du Nunavut figurent en tête des provinces et des territoires en ce qui concerne le don médian depuis 2000. La tendance s'est maintenue en 2006, le Nunavut ayant affiché un don médian de 450 §.

donateurs était de 44 200 \$.»

Le Devoir

IL Y A 14 PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS...

Conformément à l'article 101 de la Loi électorale, le Directeur général des élections du Québec fait connaître par la présente la liste des partis politiques autorisés en date du 2 novembre 2007.

	PARTI POLITIQUE	CHEF	REPRÉSENTANT(E) OFFICIEL(LE)
	ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC/ ÉQUIPE MARIO DUMONT	Mario Dumont	Denis Massé
	BLOC POT	Hugô St-Onge	David Fiset
•	PARTI COMMUNISTE DU QUÉBEC	André Parizeau	André Cloutier
	PARTI CONSCIENCE UNIVERSELLE	Aline Lafond	Stéphane Riel
•	PARTI DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE DU QUÉBEC	Gilles Noël	Lisette Gauthier
•	PARTI ÉGALITÉ / EQUALITY PARTY	Keith Henderson	Alex Ross
•	PARTI INDÉPENDANTISTE	Éric Tremblay	Ghislaine Tremblay
	PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC / QUEBEC LIBERAL PARTY	Jean Charest	Alain Paquin
	PARTI MARXISTE- LÉNINISTE DU QUÉBEC	Pierre Chénier	Christian Legeals
•	PARTI QUÉBÉCOIS	Pauline Marois	Simon Bissonnette
•	PARTI RÉPUBLIQUE DU QUÉBEC	Gilles Paquette	Denise Bachand
•	PARTI UNITAIRE DU QUÉBEC	Louis-Marie Thiffault	Gilles Jalbert
	PARTI VERT DU QUÉBEC / GREEN PARTY OF QUÉBEC	Scott McKay	Christopher Coggar
	QUÉBEC SOLIDAIRE	Régent Séguin	François Saillant

Et il y a des règles de financement à suivre :

Voici les principales règles qui concernent les contributions :

• Selon la Loi électorale, seul un électeur peut verser, à m

 Selon la Loi électorale, seul un électeur peut verser, à même ses propres biens, une contribution à des fins politiques. Les personnes morales, comme les compagnies, les corporations et les syndicats, ne peuvent en aucun temps contribuer aux caisses des partis, des députés indépendants ou des candidats indépendants autorisés.

 Chaque fois que vous faites un don en argent, que vous rendez des services ou fournissez des biens à titre gratuit à un parti, une instance de parti, un député indépendant ou un candidat, vous faites une contribution. Il existe cependant des exceptions qui sont prévues dans la loi.

 Le représentant officiel ou les personnes qu'il désigne par écrit à cette fin sont les seules personnes qui peuvent recueillir vos contributions. Elles ont l'obligation de vous délivrer un reçu pour toute contribution.

 Vous pouvez déduire de votre impôt autrement payable à Revenu Québec une somme égale à 75% des premiers 400\$ pour un maximum de crédit d'impôt de 300\$ par année.

 Au cours d'une même année, vous ne pouvez verser plus de 3000\$ à chacun des partis, des députés indépendants ou candidats indépendants autorisés.

Vous pouvez verser votre contribution en argent comptant si le montant est de 200\$ ou moins. Les contributions supérieures à 200\$ doivent être acquittées au moyen d'un chèque personnel ou selon un autre ordre de paiement signé par l'électeur. Une telle contribution peut également être versée, conformément aux directives du DGE, au moyen d'une carte de crédit ou d'un virement de fonds.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec le :

Centre de renseignements Directeur général des élections du Québec Édifice René-Lévesque 3460, rue de La Pérade Québec (Québec) G1X 3Y5 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846) LE D

www.electionsquebec.qc.ca

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

LE MARCHÉ BOURSIER

ECONOMIE

EN BREF

Hausse de profit pour Rogers

Toronto - Rogers Communications a affiché un profit net de 269 millions, au troisième trimestre, en hausse de 75 % par rapport à l'an dernier, tandis que ses revenus avançaient de 13 %, à 2,61 milliards. Le principal câblodistributeur et opérateur de réseau cellulaire a affirmé que son nombre d'abonnés à ses services sans fil avait atteint le chiffre de sept millions. - La Presse canadienne

TVA engrange 5,3 millions

Groupe TVA a enregistré un bénéfice net de 5,3 millions, soit 20 ¢ par action au cours de son troisième trimestre de l'exercice 2007, comparativement à une perte nette de 820 000 \$, ou 3 ¢ par action pour le trimestre 2006 correspondant. Les revenus d'exploitation de l'entreprise du secteur des médias se sont élevés à 91,6 millions au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre dernier, contre 79 millions un an plus tôt. Le segment Télévision a vu son bénéfice d'exploi-tation passer de 3,8 millions au troisième trimestre 2006, à 7,7 millions cette année; les profits (d'exploitation) du segment Edition sont passés de 1,3 million à trois millions; ceux du segment Distribution ont atteint 1,2 million au troisième trimestre 2007, contre 210 000 \$ un an plus tôt. – La Presse canadienne

Chrysler coupe

Detroit — Le constructeur automobile Chrysler a confirmé hier matin son intention d'abolir jusqu'à 12 000 emplois, soit jusqu'à 15 % de sa main-d'œuvre, afin de réduire ses coûts et contrer la piètre demande pour certains des véhicules qu'il produit. Plus d'un millier de travailleurs ontariens de la compagnie seront affectés par la mesure. Cette réduction de personnel s'ajoute aux 13 000 mises à pied annoncées en février effectuées dans le cadre d'un plan de restructuration exhaustif. - La Presse canadienne

Les perspectives de Bombardier s'améliorent

Les agences de notation de crédit DBRS et Fitch Ratings ont revu à la hausse, hier, les perspectives à long terme de Bombardier. DBRS, de Toronto, a fait passer les perspectives du géant montréalais de «négatives» à «stables». De son côté, la britannoaméricaine Fitch a relevé les perspectives de Bombardier de «stables» à «positives». Pour justifier leurs mises à jour, les deux firmes évoquent l'amélioration des marges bénéficiaires de l'entreprise, la croissance des ventes, l'augmentation des flux de trésorerie et les prévisions favorables dans les secteurs de l'aviation et du transport ferroviaire. DBRS rappelle que le redressement de Bombardier s'explique en bonne partie par la vigueur du marché des avions d'affaires. Fitch et DBRS attirent toutefois l'attention sur la dette de Bombardier, qui demeure importante par rapport aux profits. -La Presse canadienne

La cote de Rio Tinto baisse

L'agence de notation DBRS a abaissé les cotes de la multinationale du secteur minier Rio Tinto, hier, à la suite de sa prise de contrôle amicale de l'aluminerie canadienne Alcan au coût de 38,1 milliards \$US. Les cotes de Rio Tinto PLC, Rio Tinto et Rio Tinto Canada, qui étaient de AA (moins), sont désormais de A (moins). DBRS a confirmé que les cotes d'Alcan demeuraient à A (moins) et R-1 (moins). Elles ne sont plus «sous surveillance avec implications en voie de développement», ce qui était le cas depuis le 7 mai, à la suite de l'OPA soumise par Alcoa pour Alcan. - La Presse canadienne

Rencontre avec Purdy Crawford

PCAC: une proposition d'ici le 14 décembre

FRANÇOIS DESJARDINS

L' avocat Purdy Crawford, co-ordonnateur des efforts visant à régler la crise qui frappe 35 milliards en papier commercial canadien, s'est dit confiant hier que les établissements et investisseurs dont l'argent est gelé auront une proposition à se mettre sous la dent d'ici la date butoir du 14 décembre.

Le processus est d'une complexité inouïe, mais M. Crawford, épaulé par JP Morgan pour les questions financières et par le cabinet Goodmans sur le plan légal, demeure optimiste. «Les chances sont pas mal bonnes. Je ne ferais pas référence à cette date du 14 décembre si je ne croyais pas qu'on peut y arriver», a-t-il dit lors d'une rencontre avec la presse montréalaise

Le processus demeure hautement confidentiel pour l'instant, a dit M. Crawford, car on craint qu'une divulgation d'information hâtive n'incite les fonds de couver-ture (hedge funds, en anglais) à essayer de tirer profit de la situation «au détriment des investisseurs».

La crise que tente de dénouer M. Crawford et son équipe est cel-



Purdy Crawford est l'avocat chargé de coordonner les efforts visant à juguler la crise du PCAC.

le du papier commercial adossé à des créances (PCAC). Le PCAC est une catégorie de placement à faible rendement mais que les investisseurs considèrent comme sécuritaires. Il génère des rendements grâce à ses actifs sous-jacents: des voitures de location, de la dette de carte de crédit, des créances hypothécaires, etc.

Au mois d'août, les investisseurs ont été pris de panique, crai-gnant que le PCAC ne s'appuie trop lourdement sur les hypothèques à risque aux Etats-Unis. Bref, plus personne ne voulait de PCAC. La firme de notation DBRS, la seule à se pencher sur le PCAC, a récemment signalé que les 35 milliards en PCAC ne contiennent que 7 % de placements de nature hypothécaire aux États-Unis.

Un moratoire

Pour limiter les dégâts, les gros investisseurs ont convenu en août d'un moratoire sur le PCAC. Parmi ces noms figurent notamment la Caisse de dépôt et placement, la Banque Nationale, le Mouvement Desjardins, Deutsche Bank, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (fé-déral) et Merrill Lynch.

En gros, l'opération dirigée par M. Crawford consiste à transformer le papier commercial en d'autres sortes de titres transigeables. Il a refusé hier de donner des précisions sur la valeur de ce que récupéreront les établissements qui détiennent le PCAC gelé car l'évaluation n'est pas terminée.

La première date visée pour le dépôt d'une proposition, prévu à la mi-octobre, s'était révélée trop serrée. À la fin de septembre, le comité avait été contraint de la repous ser de deux mois.

Le marché canadien du PCAC est estimé à 120 milliards. Mais la tranche problématique a été émise par 22 entités non bancaires. Le PCAC émis par les grandes banques, qui constitue donc les deux tiers du marché total, n'a éprouvé aucun problème.

M. Crawford semblait confiant quant à l'issue des votes qui auront lieu après la présentation d'une proposition. «Nous croyons que les détenteurs voteront en faveur», a-t-il dit en réponse à un journaliste qui tentait de connaître les modalités des scrutins.

Avocat de formation, M. Crawford a travaillé chez Osler, Hoskin & Harcourt et occupé plusieurs postes importants dans le monde des affaires. Il a été président de l'ancienne société Imasco — qui possédait Imperial Tobacco, Shoppers Drug Mart et Canada Trust et a siégé au conseil du Canadien National jusqu'en avril der-nier. Il a aussi présidé le comité ontarien sur une agence réglementaire unique dans le secteur des valeurs mobilières canadiennes.

Le Devoir

MARCHÉS BOURSIERS

Montréal pourrait revenir aux actions

l'échéance de l'accord de non-concurrence avec A la Bourse de Toronto, en 2009, la Bourse de Montréal pourrait se remettre à négocier des actions, a affirmé hier le président et chef de la direction de l'institution montréalaise, Luc Bertrand.

«Tout le monde dit "en 2009, Toronto va aller dans le marché des dérivés"», a déclaré M. Bertrand dans une entrevue accordée à l'animatrice Christiane Charette, sur les ondes de Radio-Canada. «Mais Montréal peut aller dans le marché comptant, dans le marché boursier [des actions], et on est très bien équipés pour le faire, d'ailleurs», a-t-il ajouté.

La plateforme de négociation électronique de la Bourse de Montréal, SOLA, permet facilement les transactions d'actions au comptant, a souligné un porte-parole de la Bourse de Montréal, Jean-Charles Robillard, dans un entretien téléphonique.

Ce logiciel puissant, développé par des employés et des consultants de la Bourse, a été mis en place à Montréal en novembre 2005 et à la Boston Options Exchange (BOX) il y a un an. La Bourse est principaux actionnaires de la BOX.

«On pourrait retourner aux actions, a commenté M. Robillard. Est-ce que c'est une option sérieuse, ou non? Je ne peux pas le dire en ce moment.» Le porteparole a refusé de préciser si une équipe de la Bour-

se travaillait activement au scénario d'un retour à la négociation d'actions à Montréal.

Embûches réglementaires

Un analyste financier a toutefois rappelé que lancer un marché boursier ne se faisait pas en un tournemain. «Cela prend un certain temps pour mettre une Bourse en place, alors s'il y avait des plans en ce sens, ils [les dirigeants] devraient logiquement commencer à se mettre au boulot dès maintenant. Or, ils n'ont pas fait allusion à ça jusqu'ici», a-t-il indiqué sous le couvert de l'anonymat.

L'analyste a souligné que les entreprises n'auraient pas nécessairement à être cotées en bonne et due forme à la Bourse de Montréal pour que leurs titres y soient échangés. Il existe déjà en Europe et aux États-Unis de nombreux marchés «alternatifs», et un consortium de banques compte en implanter un au Canada (Alpha Trading Systems) dès le milieu de l'année prochaine. «Pour en arriver là, il faut quand même passer par un processus réglementaire lourd qui prend du mps», a prévenu l'analyste

Le titre de la Bourse de Montréal a clôturé hier à 32,45 \$, en hausse de 1,3 %, alors que celui de la Bourse de Toronto a terminé à 50,50 \$, en baisse de 0,9 %.

La Presse canadienne

Des condamnations dans le dossier Mount Real

GÉRARD BÉRUBÉ

D eux individus ont été condamnés à des amendes de 156 000 \$ et de 288 000 \$ pour leur participation dans le scandale financier Mount Real. Ce dossier est devenu le plus lourd de l'Autorité des marchés financiers (AMF) selon le nombre d'accusations portées, soit 619, touchant 24 personnes.

La Cour du Québec a reconnu Victor Lacroix et Armando Ferruci coupables des 26 et 48 chefs d'accusation portés contre eux. Ils ont été respectivement condamnés à payer des amendes de 156 000 \$ et 288 888 \$, représentant le double des amendes minimales requises par la loi, plus les frais.

Il leur était essentiellement reproché d'avoir participé au placement de valeurs mobilières sans prospectus et d'avoir exercé les fonctions de courtier ou de conseiller sans être inscrits auprès de l'AMF. Les valeurs mobilières visées prenaient la forme de billets à ordre émis par Mount Real auprès des investisseurs.

En faisant état de ces condamnations, l'AMF a rappelé hier qu'elle avait déposé, le 24 janvier dernier, 619 chefs d'infraction contre 24 individus ayant agi à différents niveaux dans le dossier de Mount Real Corporation et ses filiales. L'AMF parlait alors

de la poursuite la plus importante, selon le nombre de chefs d'accusation, depuis la création de l'agence d'encadrement, en 2004.

Il leur est reproché d'avoir agi comme courtier ou conseiller sans être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité, d'avoir aidé les principales composantes de la nébuleuse Mount Real à vendre des billets à ordre auprès du public sans prospectus et d'avoir donné des informations fausses ou trompeuses aux investisseurs. Les amendes totales auxquelles ces personnes s'exposent atteignent les 4,2 millions de dollars.

À son apogée, Mount Real coiffait un organigramme constitué d'une centaine d'entreprises réparties à travers le monde. Dans cette nébuleuse, qui visait à noyer les pistes, on retrouvait des noms mêlés à d'autres scandales, tels Norshield et Cinar. Les investisseurs, qui croyaient acquérir des titres de dette de première qualité, ont tout perdu dans cette aventure, qui s'est terminée en 2005 par une mise sous tutelle de l'AMF, suivie d'une déclaration de faillite au début de 2006. Ils étaient 1600 investisseurs, qui ont misé au total près de 140 millions.

Le Devoir

Enchères de spectre du sans-fil: Vidéotron veut une place pour les nouveaux venus

ÉRIC DESROSIERS

es deux principaux camps de la téléphonie sans fil au Canada tentent une dernière fois de convaincre Ottawa de pencher en leur faveur à la veille du dévoilement des règles de vente aux enchères de nouvelles licences d'exploitation. Vidéotron a répété hier qu'il renoncerait purement et simplement à participer à ces enchères si le gouvernement ne fait trée de nouveaux joueurs, comme lui, dans ce marché

Un spectre total de 100 mégahertz pour la téléphonie sans fil doit être mis en vente par Ottawa au début de 2008. Les règles de cette vente ont été promises pour septembre ou octobre. Vidéotron voudrait que seulement 60 % de ces fréquences soient vendues dans le cadre d'enchères ouvertes à tous et que les 40 % restants fassent l'objet d'un encan auguel seulement de nouveaux venus, comme lui, auraient le droit de participer. Une autre solution serait de fixer une limite à la quantité de spectres que pourraient acquérir les joueurs qui détiennent actuellement les fréquences existantes, c'est-à-dire Bell, Telus et Rogers.

«On ne demande pas au gouvernement de nous faire un cadeau. On va payer ces spectres», a déclaré hier le président et chef de la direction de Vidéotron, Robert Dépatie, lors d'un point de presse tenu en marge d'un discours présenté devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Mais s'il fallait que la totalité du nouveau spectre disponible soit vendue dans un encan ouvert à tous, Robert Dépatie s'est dit convaincu que les trois joueurs déjà présents se serviront de leurs «moyens financiers énormes» pour pousser les enchères tellement haut que le prix d'entrée dans ce marché «ne sera plus viable» commercialement pour les autres. Vidéotron préférera, à ce compte-là, ne pas participer aux enchères, a-t-il dit. Cela fait des mois que la bataille

fait rage sur la question entre les

deux camps. Les dirigeants de Bell, Telus et Rogers se sont moqués des arguments des compagnies comme Vidéotron, MTS Al-stream et Shaw, qui jouent aux «clochards du monde des affaires» en dépit de tous leurs milliards et qui voudraient que l'État leur fasse un prix d'ami pour qu'ils aient leurs propres fréquences de téléphonie sans fil. Ils avaient tous envoyé des représentants à l'événement d'hier pour entendre ce que icurrent avait à dire et cor riger les «nombreuses erreurs» contenues dans son discours auprès des journalistes.

Ils ont pu entendre le président de Vidéotron répéter pour la énième fois que, si les prix étaient plus élevés et le service moins bon en téléphonie sans fil au Canada que partout ailleurs, c'est parce qu'il n'y avait pas assez de concurrence. Il a aussi redit que ses opposants étaient mal placés pour vanter les mérites d'une grande vente aux enchères des nouveaux spectres alors qu'ils ont eux-mêmes bénéficié de nombreuses mesures d'exception les fois passées.

Pas d'iPhone pour Vidéotron

Venu officie lement parler de la «nouvelle révolution tranquille» amenée par les technologies de communication, Robert Dépatie s'est émerveillé des possibilités offertes par de nouveaux appareils comme l'iPhone de la compagnie américaine Apple. Il en coûterait toutefois une fortune de l'utiliser au Canada, selon lui, tellement les prix sont élevés ici comparativement aux États-Unis. Tout indique que le fournisseur de services sans fil qui sera choisi pour le nouvel appareil au pays sera Rogers. Comme Vidéotron utilise présentement le réseau de Rogers pour offrir des services sans fil à ses abonnés, il pourrait théoriquement aussi leur vendre la nouvelle petite merveille. Robert Dépatie a cependant dit douter hier que son concurrent lui donne cette chance compte tenu du contexte.

Le Devoir

Procès Jitec

Martin Gendron, celui qui n'a rien à perdre

ROLLANDE PARENT

9 ex-courtier Martin Gendron qui a perdu son titre et fait une faillite de 37 millions à la suite des déboires financiers de Benoît Laliberté et de sa société informatique Jitec a passé un mauvais quart d'heure, hier, au procès pénal que subit Laliberté.

M. Gendron a conclu un pacte de collaboration avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) moyennant le retrait des amendes de 50 000 \$ requises par l'organisme de surveillance. L'avocat de Benoît Laliberté a tenté de démontrer qu'il en faisait tellement pour respecter sa partie du pacte que sa version des faits variait d'un jour à l'autre.

Me Alexandre Bergevin est revenu sur une déclaration de Gendron, faite mercredi, voulant que Laliberté ait dit à des investisseurs poten-tiels réunis à Drummondville, au début d'octobre 2000, qu'ils pouvaient acheter sans crainte les actions de Jitec qui était courtisée par Microsoft pour signer un contrat de 400 millions et qu'il ne restait que quelques fils à attacher.

Gendron offrait hier une version légèrement différente. Il disait ne pas avoir vérifié le nom de la compagnie désireuse de signer un tel contrat, ni l'identité d'aucune des personnes présentes. Gendron a fait du mieux qu'il pouvait pour expliquer cette distinction. Il est demeuré calme, se comportant comme quelqu'un qui n'a vraiment rien à perdre. A plusieurs reprises au cours

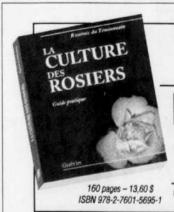
de ses deux jours de témoignage devant la juge Céline Lacerte-Lamontagne, de la Cour du Québec, l'ex-courtier a indiqué que Benoît Laliberté avait garanti à ses clients investisseurs et à ceux sur le point de le devenir qu'ils pouvaient avoir pleine confiance dans le potentiel de Jitec. Selon lui, l'accusé affirmait que des contrats alléchants étaient dans le collimateur et que, de toute façon, si l'action perdait du terrain, il verrait à compenser leurs pertes, s'ils acceptaient de conserver leurs actions pour éviter de faire baisser le titre en Bourse.

Cet engagement fait l'objet d'un constat d'infraction de la part de l'AMF qui reproche à Laliberté de s'être ainsi porté garant de la valeur ou du prix éventuel des titres de la société Jitec, ce qui constitue une infraction à la Loi sur les valeurs mobilières

La réunion de Drummondville où Laliberté s'est présenté en hélicoptère fait également l'objet de constats d'infraction parce que l'AMF considère que Laliberté y a fourni des informations fausses et trompeuses.

Les autres constats d'infraction ont trait à l'acquisition par Laliberté d'actions de Jitec alors qu'il disposait d'informations privilégiées.

La Presse canadienne



Roseraie du **TÉMISCOUATA**

Ce guide aborde tous les aspects de la culture des roses.

GUÉRIN, éditeur Itée 514-842-3481

En vente dans toutes les librairies

EDITORIAL

Oraison rétrograde

Devant la commission Bouchard-Taylor, les évêques se succèdent mais ne se ressemblent pas. Faisant fi d'un des messages les plus retentissants entendus pendant les travaux de cette commission, soit l'ouverture à la laïcité, le cardinal de Québec, Marc Ouellet, y a défendu en son nom cette semaine une position passéiste, entièrement coupée du débat social actuel.



e cardinal Ouellet œuvre-t-il dans le bon siècle? Son passage devant la commission Bouchard-Taylor laisse, noyée dans le bénitier, cette interrogation en suspens. Son vibrant plaidoyer pour une «nouvelle évangélisation», sa charge contre «l'intégrisme laïque» et sa ferme dénonciation de la mainmise de l'État sur l'enseignement des religions à l'école témoignent de la capacité de l'archevêque de Québec de se retrancher du débat en pratiquant un catholicisme rétrograde.

Le prélat de l'Église catholique témoignait mardi à Québec en son nom devant la commission sur les accommodements. D'autres évêques avant lui — à Trois-Rivières et à Rimouski — avaient utilisé la même tribune pour appeler à une «laïcité ouverte». L'incapacité apparente des évêques à parler collectivement est révélatrice sinon d'une division malsaine, à tout le moins d'un impossible consensus. On pourrait presque soupirer d'aise: l'Église, agrippée à la société, discute ferme, signe d'une saine évolution.

Hélas! Quoi qu'il en dise, l'archevêque de Québec ne peut pas prétendre au titre d'homme religieux novateur et représentatif d'un courant progressiste. Accusé de «conserva-



Marie-Andrée Chouinard

une «vision futuriste».

Ses idées: la culture québécoise, installée sur les deux piliers que sont la langue et la religion, souffre de la perte de ses repères religieux, source d'innombrables maux, au nombre desquels «le désarroi de la jeunesse, la chute des mariages, l'infime taux de natalité, le nombre effarant d'avortements et de suicides». Les accommodements rai-

tisme» pour la diffusion de dogmes associés à une pratique religieuse ancienne, le prélat a plutôt prétendu mercredi en entrevue qu'il prônait

sonnables, une quantité négligeable, n'auraient pas leur raison d'être si le catholicisme effectuait un retour en force grâce à ses fondements de respect, de partage et de tolérance de l'autre.

Tournant le dos à un solide, rigoureux et long débat public sur la déconfessionnalisation du système scolaire, Marc Ouellet conclut son prêche en revendiquant le retour à un enseignement religieux à l'école non pas dicté par l'État mais cautionné par les groupes confessionnels.

Un souhait du prélat: le retour à une «nouvelle évangélisation». Une condamnation: «l'intégrisme laique» a ébranlé l'identité québécoise. Un cri du cœur: «Québec, qu'as-tu fait de ton baptême?»

Ces professions invitent à de sérieuses réserves. L'Église catholique ne peut pas naviguer à contre-courant ni non plus nager en plein paradoxe. En Ontario, les conservateurs de John Tory ne se sont-ils pas récemment écroulés en campagne électorale à cause de leur idée phare, fortement rejetée, de financer les écoles confessionnelles avec les fonds publics?

Au Québec, les grincements de dents liés à certains accommodements consentis au nom d'exigences religieuses ont justement pris racine dans l'exaspération devant une mainmise religieuse en totale contradiction avec la laïcisation de l'espace public. Sans compter que le nouveau programme scolaire d'éthique et de culture religieuse, qui donne préséance à l'héritage religieux chrétien du Québec, s'appuie bel et bien sur les notions de respect, d'ouverture et de tolérance si chères au cardinal Ouellet.

Ce n'est pas avec un tel discours *futuriste* que l'Église catholique séduira une population en mal de valeurs. La vision d'avenir de laquelle se réclame l'archevêque de Québec ressemble davantage au reflet d'un rétroviseur qu'à une projection en avant.

machouinard@ledevoir.com

La position du roseau

a politique nous offre parfois de bien étranges spectacles, par exemple cette semaine lorsque Stéphane Dion, après avoir dénoncé le minibudget Flaherty avec une vigueur jusqu'ici insoupçonnée chez lui, s'est abstenu au moment du vote. Comme s'il n'y avait pas de contradiction entre la parole et le geste, car cette abstention équivaut dans les faits à un appui. Qui ne dit mot consent!

La stratégie de l'abstention est la seule qui reste au chef libéral, dont l'état de faiblesse généralisé du parti ne lui permet pas de se joindre aux autres partis d'opposition pour défaire le gouvernement. Déclencher des élections serait suicidaire. Aussi vaut-il mieux adopter la position du roseau et dire: je plie mais ne romps pas. Toute la question est de savoir si, le moment venu, le roseau pourra se redresser.

Cette situation est humiliante pour Stéphane Dion. Comme le chef du NPD, Jack Layton, le faisait observer avec une rage à pei-



Bernard Descôteaux

ne contenue, l'opposition officielle est devenue un allié objectif du gouvernement conservateur. Les libéraux, qui s'étaient auparavant abstenus lors du vote sur le discours du Trône, permettent ainsi au premier ministre Stephen Harper de gouverner comme s'il était majoritaire.

La stratégie libérale se défend si on retient comme seul point de vue qu'elle permet de gagner du temps. En s'abstenant, le Parti libéral reste maître du calendrier électoral. En revanche, il lui faut vivre dans un état de contradiction qui le rend éminemment vulnérable aux attaques de ses ad-

versaires, qui s'en donnent à cœur joie.

Depuis que Stéphane Dion est devenu chef de l'opposition officielle, le Parti conservateur n'a eu de cesse de construire une image négative à son sujet, qu'ils mettent en opposition avec celle du premier ministre Harper. On imagine facilement comment ils exploiteront l'appui implicite qu'il a donné à deux reprises aux politiques conservatrices. Nous verrons bientôt à la télévision, cela ne saurait manquer, une nouvelle série de publicités conservatrices sur le thème du leadership et dont la vedette sera le chef libéral.

Le premier ministre Harper s'amuse de cette situation. Il voudra sans doute pousser son adversaire dans ses retranchements en l'obligeant à cautionner d'autres politiques conservatrices et le voir plier une autre fois. Le prochain rendez-vous pourrait être le vote sur la prolongation de la mission militaire en Afghanistan, lequel devrait venir en début d'année, une fois que le comité d'experts chargé d'examiner divers scénarios aura fait ses recommandations. Ce sera un moment difficile pour Stéphane Dion. Après avoir si souvent attaqué les positions du gouvernement à ce sujet, il pourrait devoir se ranger derrière lui. Si cela se produisait, il aurait l'air de brader ses principes encore une fois. À force de voter pour le gouvernement, il lui restera de moins en moins de crédibilité. Rapidement, la position du roseau deviendra intenable. Le temps qu'il gagne aura de moins en moins de valeur comparativement au capital politique qu'il perd en pliant devant son adversaire.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Le sens d'une mission

En 2005, j'ai eu droit à un mois complet d'hospitalisation au CHUM, à peu près également partagé entre les campus Hôtel-Dieu et Notre-Dame. À part l'accès et les soins, auxquels j'ai donné des A ou, pour faire plus «tendance», un bon 90 %, le reste n'a pas eu droit à mon indulgence.

Locaux vétustes et encombrés, équipements vieillots trop souvent défectueux, mauvais climat, chambres à occupation multiple trop petites qui ont failli me transformer en cas psychiatrique avant que je n'aie accès à une chambre privée, qu'on m'a d'ailleurs enlevée à mon avant-dernière journée: tel a été mon lot. Malgré un bref séjour aux soins intensifs, je suis toujours demeuré lucide, d'où un fort mauvais souvenir, absolument indélébile, au point où je souhaite ne plus jamais devoir mettre les pieds dans un tel capharnaüm.

Nul besoin de dire que la présentation des chambres du CUSM (*Le Devoir*, le mercredi 31 octobre) m'a absolument ravi. Voilà enfin un projet qui va dans le sens du service à la clientèle. Peut-être ses artisans se sont-ils inspirés du centre hospitalier européen Georges-Pompidou, à Paris, car les ressemblances sont frappantes. Pendant ce temps, le pauvre CHUM, en plus de végéter dans son musée en forme de triptyque, sera implanté au pire endroit possible.

À cela s'ajoutent les caprices des «mairets» d'arrondissement, qui exigent un peu plus de ceci et un peu moins de cela pour en approuver les plans. Et que dire des élucubrations de ceux qui parlent de favoriser le vélo et le métro pour y avoir accès? Le personnel, je pourrais comprendre. Mais les malades? Pourquoi pas des ambulances en forme de rickshaws, un coup parti? Décidément, ce n'est pas demain la veille qu'on va y accueillir les premiers patients!

En attendant, je félicite les autorités du CUSM et souhaite que personne ne mette de sable dans leur machine. Enfin, une entreprise publique a vraiment l'air d'avoir compris le sens de sa mission.

de sa mission. [...]

Jean-François Couture

Montréal, le 31 octobre 2007

Les petits ensembles

Tous ceux qui ont vécu les fusions des villes ou des entreprises (Saint-Lambert-Longueuil et le CHUM dans mon cas) en viennent à la conclusion qu'il est probablement plus simple et plus productif de gérer de petits ensembles. Ainsi, nous pourrions postuler que le Québec, État indépendant, répondrait mieux aux préoccupations de ses citoyens. Après une période de «turbulences» (dixit Pauline Marois), cet État, divorcé et un peu plus pauvre mais plus libre, correspondrait peut-être davantage à l'idée de cette société distincte à laquelle tant de Québécois de toutes les origines semblent aspirer. Alors que bien des Québécois et des néo-Québécois se laisseraient séduire par un tel projet de société, le PQ tombe étonnamment dans le retranchement identitaire frileux. Bien entendu, des générations des francophones au Québec ont souffert de l'oppression canadienne-anglaise, mais pour les néo-Québécois, même informés et déplorant ce passé douloureux, c'est de l'histoire ancienne. Il suffit de regarder et d'écouter autour de soi pour se convaincre de l'extraordinaire progrès que les francophones du Québec ont accompli et que j'observe depuis 38 ans. On s'attendrait donc, de la part du PQ, à ce qu'il propose une vision d'avenir, qu'il dessine une société francophone, bien sûr, mais que cette société soit prête à accueillir et à intégrer en douceur de nouveaux arrivants de toutes les origines, une société égalitaire, accordant des chances à tous mais célébrant la réussite sous toutes ses formes, une société qui distribue la richesse mais qui en favorise aussi la création.

Bref, le PQ a besoin de développer un projet de société, pas un projet d'identité ringard. Jana Havrankova Saint-Lambert, le 25 octobre 2007

La solution solidaire

Après les déboires de Pauline Marois et le repli identitaire de Mario Dumont, il serait grand temps de s'approprier la réponse de Québec solidaire à notre crise identitaire: l'élection d'une assemblée constituante, c'est-à-dire de citoyens élus selon, entre autres, la représentation équitable des régions et celle des citoyens de la diversité culturelle, qui ont d'abord pour mandat de consulter la population québécoise, puis de proposer un double référendum sur une constitution québécoise et sur la question nationale. Simple, efficace, rassembleur et inclusif: c'est la meilleure façon, la plus démocratique, celle qui a le plus de chances d'aboutir à un consensus sur les valeurs qui fondent le «vivre ensemble» québécois.

Alexandre Warnet Montréal, le 23 octobre 2007

LIBRE OPINION

La BNQ à l'ère de Google

GUY LAFLÈCHE

Professeur au département des littératures de langue française de l'Université de Montréal

a Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) à Montréal est une incontestable réussite. Comme les autres grandes bibliothèques, elle rassemble par pur plaisir des centaines de personnes autour des livres, des journaux et des revues et, finalement, des ordinateurs ouverts au multimédia et au réseau Internet. [...]

Toutefois, il faut maintenant poser une question toute simple: quelle sera la prochaine étape? Comment notre bibliothèque nationale pourraitelle favoriser la diffusion universelle de ses collections? Comment serait-il possible qu'elle mette rapidement et efficacement ses livres à la portée de tous les lecteurs du monde branchés sur Internet? Facile. Il lui suffit se joindre aux 13 bibliothèques qui sont aujourd'hui partenaires de la compagnie Google dans le cadre du projet intitulé «Recherche de livres». Gratuitement et en un rien de temps, tous les livres de notre bibliothèque nationale qui sont du domaine public se trouveraient à la portée de ceux qui veulent les consulter ou les utiliser sur la Toile.

Le programme «Recherche de livres» de Google comprend deux volets. Le premier est un regroupement d'éditeurs qui annoncent leurs livres, en proposent des extraits, voire en laissent consulter quelques pages ou même les textes au complet. À ce jour, plus de 10 000 éditeurs participent à ce projet. Chaque éditeur choisit à sa guise les ouvrages qu'il propose et, pour chacun de ces ouvrages, le mode de consultation. Il n'y a aucun contrat d'exclusivité et l'éditeur peut se retirer du programme en tout temps. Cela étant, 10 000 éditeurs, ça fait déjà pas mal de livres.

Or le second volet du programme «Recherche de livres» compte actuellement 13 bibliothèques partenaires extrêmement presti-

gieuses qui contribuent à la bibliothèque électronique de Google en y déposant chacune entre 100 000 et quelques millions de livres. Il s'agit d'ouvrages du domaine public qui sont ainsi mis gratuitement à la portée d'Internet. Et gratuitement n'est pas le mot, car c'est Google qui assume les frais de mise en place, alors que les bibliothèques partenaires, comme les éditeurs, peuvent présenter, sur leur propre site Internet, les fichiers scannés par cette entreprise californienne. Comme dit ma mère, à ce prix-là, tune peux pas t'en passer.

tu ne peux pas t'en passer. Les cinq premières bibliothèques à participer au projet de Google ont été la très prestigieuse Bodleian Library d'Oxford, en Grande-Bretagne, et les bibliothèques de la ville de New York et des universités Harvard, Stanford et du Michigan, aux Etats-Unis. Parmi les 13 bibliothèques partenaires de Google, on compte maintenant la Bibliothèque nationale de la Catalogne, première du genre à faire son entrée dans le projet, et la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, première bibliothèque de langue française à participer à ce projet. Notre BNQ pourrait donc être la première à rassembler modestement les deux titres, la première bibliothèque nationale d'expression française à participer au programme.

Malheureusement, il semble bien que notre bibliothèque soit piégée dans le clan rétrograde de la République française. En effet, le programme de Google a été entrepris vers 2000 et lancé officiellement à la fin de 2004. Dès ce moment, la République française s'est elle-même lancée dans une croisade hallucinante pour contrer ce projet «impérialiste» au service de «l'hégémonie culturelle mondiale des États-Unis pour les générations futures» qui «risque de s'imposer aux dépens de l'héritage de siècles de sages réflexions». Les États-Unis auraient ainsi pour objectif d'imposer un «idiome simplifié» comparable au «grec abâtardi», etc. Heureusement, la France est là pour sauver la civilisation.

Ce discours paranoïaque est celui de la République française. Le président d'alors, Jacques Chirac, le ministre de la Culture et de la Communication, Renaud Donnedieu de Vabres, et le président de la Bibliothèque nationale de France, Jean-Noël Jeanneney, étaient tous impliqués dans ce délire. Leur discours maladif a été relayé par tous les grands journaux français. Il s'ensuit évidemment, que de nombreuses actions judiciaires ont été lancées contre Google, dont la plus célèbre est celle du Groupe La Martinière, appuyée par le Syndicat national de l'édition de la République française.

Le résultat de tout cela? Un petit pet informatique intitulé de manière très appropriée Europeana. La République française se proposait de jouer les matamores en réunissant 19 «très grandes bibliothèques» européennes pour écraser l'Amérique. Finalement, elle n'a pu embrigader que deux bibliothèques nationales, celles de la Hongrie et du Portugal. Et le résultat mathématique est bien simple puis qu'il compte tout au plus 12 000 ouvrages. Le projet de Google comprend aujourd'hui des centaines de milliers d'ouvrages, et la question est de savoir quand il passera le cap de son premier million.

Pour la Bibliothèque nationale du Québec, la question est donc fort simple: veut-elle jouer dans la cour des grands ou s'amuser dans la petite ligue mineure dirigée par la République française? Veut-elle refléter ce qu'elle est, une grande bibliothèque d'Amérique, ou cautionner le discours nationaliste, patriotard et chauvin, clairement anti-états-unien et proche du racisme, de la République française?

Comme dit ma mère, il y a des prix, même tout petits, que tu ne veux pas payer.

Mais après tout, peu importe les projets de la BNQ. L'important, me semble-t-il, serait de ne pas laisser passer la chance de participer au projet «Recherche de livres» de Google, qui ne lui coûterait rien et lui rapporterait beaucoup.

Le temps parental à l'horizon 2020

L'Université du Québec à Trois-Rivières accueille aujourd'hui un symposium de recherche sous le thème «La famille à l'horizon 2020», organisé conjointement par le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec et le Conseil de la famille et de l'en-fance. Nous publions le texte d'un des spécialistes qui y présentent les tendances susceptibles de dessiner la famille de demain.

GILLES PRONOVOST

Professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières et directeur général du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec

ne des données capitales dont

on dispose pour scruter le temps passé en famille est certes l'emploi du temps. L'analyse des données originales de quatre enquêtes sur l'emploi du temps — menées par Statis-tique Canada en 1986, 1992, 1998 et 2005 — mène à conclure que depuis environ une décennie, le temps de travail a tendance à croître, contrairement au mouvement inverse observé depuis les sondages antérieurs. Ce sont particulièrement les plus scolari-

sés, les professionnels, les cadres et les gestionnaires qui ont vu progresser la durée de leur travail. En contrepartie, alors que le temps consacré aux loisirs et à la culture affichait une hausse constante pour la première fois depuis au moins un demi-siècle, celle-ci a été stoppée. Le saut dans le XXIe siècle semble avoir été fatal au temps libre et la «civilisation du loisir» semble s'être effondrée. À cet égard, au vu des données de l'enquête de 2005 de Statistique Cana-

da, presque tous les indicateurs de temps libre sont à

la baisse, tout particulièrement le temps consacré à la culture, au sport et à la lecture.

Incontestablement, ce sont les parents qui ont fait les frais de cette détérioration du travail et du temps libre. Qu'on en juge: les mères travaillent maintenant trois heures de plus par semaine qu'il y a dix ans, s'approchant désormais des 40 heures par semaine (temps de déplacement compris). Chez les pères, on travaille maintenant six heures de plus par semaine, soit environ 50 heures!

Alors que la durée des tâches domestiques avait ten-dance à diminuer légèrement — progressivement chez les femmes, compensée en cela par une augmentation significative chez les hommes —, non seulement l'équilibre a été rompu, mais les femmes consacrent maintenant plus de temps aux tâches domestiques qu'il y a 20 ans alors que les hommes tendent à se délester de cette responsabilité. Les gains en temps libre des femmes ont été rayés d'un seul trait. C'est un retour d'une vingtaine d'années en arrière. Pour les pères, on peut parler d'un recul d'une trentaine d'années.

Le temps parental sous tension

Les constats qui précèdent ont également des conséquences sur le temps parental. Après une remontée chez les hommes, au point où une certaine convergence se dessinait entre pères et mères, on constate depuis peu un déclin très net du temps consacré aux enfants chez les parents (au Québec comme au Canada).

La chute est plus accentuée en ce qui concerne le temps d'interaction, très souvent des activités de loisir, qu'en ce qui a trait au temps de soins lié à l'éducation des enfants, par exemple. En d'autres termes, en raison des contraintes de leur travail ou de leurs autres tâches, les parents tendent à résister fortement à la diminution du temps qu'ils consacrent aux soins et à l'éducation des enfants, compressant au besoin d'autres activités communes, quitte parfois à recourir à des services spécialisés pour les activités culturelles ou sportives (cours de toutes sortes, camps de vacances, etc.). C'est donc un signe de la dégradation des moments sociaux: alors qu'encore récemment le temps parental des pères québécois s'approchait de celui des mères, au point où on pouvait anticiper une certaine parité pour l'avenir, la tendance s'est inversée depuis lors.

Dans un tel contexte, on ne sera pas surpris d'ap-prendre que le stress temporel est le plus élevé chez les mères sur le marché du travail ayant de jeunes enfants, suivies des pères ayant les mêmes caractéristiques. Les personnes qui manquent de temps sont



PEDRO RUIZ LE DEVOIS

les parents avant de jeunes enfants.

Les tensions entre les temps sociaux ne peuvent pas être plus manifestes. Il y a d'abord une tension entre le temps de travail et le temps familial et, à ce jeu, le temps de travail constitue une donnée objective contribuant pour l'instant à la contraction observée du temps parental, principalement le temps d'interaction avec les enfants dans des activités communes. Autre «signe des temps», cette tension entre le temps familial et le temps personnel, entre la réalité des tâches domestiques et la recherche du temps pour soi, n'a pas cessé de croître, notamment chez les femmes.

Des scénarios possibles

Aux fins d'élaboration de scénarios d'avenir, je propose trois futurs possibles, basés sur les hypothèses

 le scénario noir des parents débordés, marqué par l'accélération des tensions entre les temps, notamment par un temps de travail de plus en plus contraignant, qui impose une chute continue du temps libre et du temps parental;

le scénario gris des parents réalistes, marqué par la résignation au statu quo, en vertu duquel la situation actuelle se stabilise, les parents acceptant de composer avec de lourdes tensions;

■ le scénario optimiste des parents engagés, marqué par le refus des nouveaux rythmes imposés par le temps de travail et la volonté de préserver un temps parental ou familial plus substantiel.

Il va sans dire qu'on peut aussi envisager une infinité de scénarios intermédiaires, mais les trois scénarios retenus sont suffisamment explicites pour permettre de songer à toutes les nuances possibles.

Familles de demain

Que feront les parents actuels, les futurs jeunes parents et les futurs grands-parents devant ces hypothèses qui se dessinent? Nul doute que l'instauration d'éventuelles politiques du temps, par exemple en matière de conciliation famille-travail, peut avoir un impact sur la réalisation de l'un ou l'autre de ces scénarios. Par ailleurs, l'attitude des futures jeunes mères et des futurs jeunes pères peut s'avérer déterminante si, par exemple, on commence à observer des mouvements de résistance à des heures prolongées de travail, si une certaine révolte se dessine devant des horaires brisés ou devant la dégradation du temps de qualité passé avec les enfants.

On voit bien comment on peut imaginer la société québécoise de demain en la scrutant à travers les tensions entre les temps sociaux.

Intégration linguistique

L'heure est au resserrement

BENOÎT DUBREUIL

Membre de l'équipe du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIUM) et docteur en philosophie de l'Université libre de Bruxelles

a querelle sur les accommodements raisonnables a servi de révélateur dans le débat public au Québec. De sujet absent il y a à peine un an, l'intégration des immigrants est aujourd'hui au centre du débat. Par les sondages, les tribunes téléphoniques et les audiences à la commission Bouchard-Taylor, l'opinion publique (et pas seulement les membres de la majorité francophone) insiste pour mieux baliser le chemin de l'intégration des nouveaux arrivants sur le plan des valeurs communes et sur le plan linguistique.

La réaction québécoise est au diapason de plusieurs cas étrangers récents. Comme au Québec, des événements isolés — mais symboliques — ont ailleurs pro-voqué un changement de cap. En France, les émeutes des banlieues; aux Pays-Bas, le meurtre du cinéaste Theo van Gogh par un jeune fanatique; au Royaume-Uni, les attentats commis par de jeunes islamistes bri-tanniques; en Allemagne, la série de meurtres d'honneur commis dans la communauté turque.

Avec quels résultats? D'abord, le financement des politiques d'intégration linguistique a été substantiellement accru. En Allemagne et au Danemark, l'accès à la formation linguistique est même devenu un droit, comme le propose maintenant le Parti québécois.

Ensuite, dans plusieurs cas, l'intégration est deve-nue obligatoire. L'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Flandre et les Pays-Bas demandent aujourd'hui au nouvel arrivant de signer une «convention d'intégration» semblable à celle proposée par le PQ mais obligatoire et devant déboucher sur un résultat dans certains cas mesurable par un examen unifor-me. La durée de la formation linguistique varie, mais elle va jusqu'à 600 heures aux Pays-Bas et atteindra bientôt les 900 heures en Allemagne. De son côté, la France a mis sur pied un contrat d'intégration qui compte entre 200 et 500 heures de formation en français (contre 330 actuellement au Québec).

Pas de langue nationale? Pas de visa!

Dans certains cas, on ne se contente pas de rendre obligatoire la formation linguistique pour les nouveaux arrivants, on impose directement une connaissance linguistique aux candidats à l'immigration au point d'entrée. En Allemagne et bientôt en France, une connaissance minimale de la langue nationale est imposée aux candidats au regroupement familial, avant leur arrivée sur le territoire, de manière à facili-ter leur intégration à la société d'accueil et à réduire le risque de leur isolement social. Plus sévère encore: au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, une connaissance de la langue nationale est désormais obligatoire pour l'obtention de tout permis de séjour.

Dans presque tous les pays d'Europe, la connaissance de la langue nationale était déjà nécessaire à l'accès à la citoyenneté (et donc au droit d'éligibilité et de vote). Ceendant, l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Flandre et les Pays-Bas ont décidé d'imposer des sanctions en cas de non-respect par le nouvel arrivant de ses obligations en matière d'intégration. Le projet de loi proposé par le Parti québécois ne précise aucune sanction.

En Europe, les sanctions sont parfois de nature financière. Elles varient entre 100 et 200 euros (de 140 à 280 \$) en Autriche et s'élèveront bientôt à 1000 euros (1400 \$) en Allemagne. Mais les sanctions les plus lourdes sont d'une autre nature: dans plusieurs pays, notamment l'Allemagne, l'Autriche et le Danemark, le respect du contrat d'intégration conditionne non seulement l'accès à la citoyenneté (comme le propose le PQ pour le Québec) mais aussi le renouvellement des titres de séjour et le regroupement familial. En clair, l'immigrant qui n'acquiert pas le degré désiré de connaissance de la langue peut être reconduit à la frontière. Rien de tel, évidemment, dans le projet de Mme Marois.

Intégration linguistique obligatoire

Par ailleurs, le Québec ne serait pas le premier État non souverain à rendre l'intégration linguistique obligatoire. En Flandre, non seulement le nouvel arrivant doit signer une convention d'intégration, la personne qui ne respecte pas ses engagements peut aussi voir ses prestations sociales réduites et se faire refuser, par exemple, l'accès à un logement social. La constitutionnalité de la mesure a été confirmée par les tribunaux belges. De telles pénalités sociales sont aussi en vigueur en Allemagne, par exemple, sous la forme d'une réduction des prestations de chômage.

Si l'obligation de francisation proposée par le PQ s'adresse aux nouveaux arrivants, certains pays d'Europe ont également mis en place des obligations à l'intention des étrangers déjà sur le territoire. Elles sont généralement intégrées aux politiques de promotion de l'emploi. En Allemagne ou au Danemark, les chômeurs pour qui l'absence de connaissance linguistique représente un obstacle à l'emploi peuvent ainsi se faire imposer une formation linguistique sans peine de sanction.

Au cours des dernières années, de nombreux pays se sont retrouvés dans une situation semblable à la nôtre. Dans tous les cas, la réponse politique est allée dans le sens d'un resserrement des politiques d'intégration et ont joui, partout, d'un degré d'appui populaire extrêmement élevé. Au Québec, le PQ est pour l'instant le seul parti à offrir une réponse politique détaillée au débat sur les accommodements raisonnables, à la fois sur le plan des valeurs et sur celui de l'intégration linguistique.

Rien dans sa proposition n'est plus contraignant que les réponses données par d'autres sociétés occidentales à un problème similaire. Au contraire, la réaction péquiste est à tort ou à raison nettement en retrait du courant dominant en Occident alors que sa situation linguistique est nettement plus précaire que celle de ces autres pays.

Tibet: lorsque la diplomatie s'en lave les mains

ALAIN-G. GAGNON

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes de l'UQAM

ans le cadre de la visite du dalaï-lama au Canada, nous avons pu entendre, le lundi 29 octobre dernier, à l'émission Desautels à la radio de Radio-Canada, une entrevue avec Fred Bild, un ancien ambassadeur du Canada en Chine. Au cours de cette entrevue, M. Bild est allé jusqu'à remettre en question la légitimité des revendications tibétaines en affirmant ne pas savoir sur quels principes celles-ci pourraient bien se fonder.

On aurait pu s'attendre à ce qu'un ex-diplomate de haut rang comme lui sache que le droit des peuples à l'autodétermination est inaliénable dans un contexte de colonisation ou d'oppression. Or les organismes de défense des droits de la personne ont amplement documenté les exactions que subit le peuple tibétain (persécution religieuse, destruction systématique du patrimoine culturel et religieux, arrestation de moines et de leaders, emprisonnement de religieuses, etc.) depuis l'invasion armée du Tibet par la Chine, il y a plus d'un demi-siècle.

L'économie du territoire est prise dans un étau, les Tibétains sont dépouillés de leurs richesses, dépossédés de leurs terres et fuient par milliers leur pays, au péril de leur vie, pour mener une vie plus décente. Après la répression dans le sang des soulèvements populaires de 1959, le dalaï-lama a été forcé de s'enfuir en Inde, où il réside depuis lors avec le gouvernement tibétain en exil.

Aux yeux de Fred Bild, le Tibet est «une cause per-

due» pour un ensemble de raisons, mais la principale relèverait du fait que Pékin ne pourrait pas concéder un statut autre que le statut actuel (de dépendance) pour le Tibet. C'est la loi du plus fort qui règne, et on peut déduire des propos de l'ancien ambassadeur canadien que c'est la loi du plus fort qui doit continuer à régner. Il écorche au passage l'entourage et la famille du dalaï-lama sans préciser la nature des problèmes évoqués, mais le procédé est efficace puisque l'auditeur garde l'impression que le dalaï-lama subit des influences néfastes.

Revendications des Tibétains

Fred Bild tourne en ridicule le soutien moral qu'accorde le gouvernement Harper à la cause tibétaine en recevant avec les honneurs le chef spirituel des Tibétains. Il accuse même le premier ministre Harper de poursuivre d'abord et avant tout des intérêts électoralistes alors qu'il devrait plutôt, selon lui, veiller aux intérêts économiques des Canadiens qui voient dans la Chine un marché de plus d'un milliard de consommateurs. C'est une vision plutôt réductrice du rôle international du Canada, faisant ainsi abstraction de toute considération humanitaire à l'égard d'un peuple opprimé.

Pourtant, les revendications des Tibétains sont loin d'être déraisonnables: 1- faire du Tibet un zone de paix; 2- stopper les transferts de population chinoise (Hans) vers le Tibet; 3- faire en sorte que soient respectés les droits de la personne et les libertés démocratiques du peuple tibétain; 4- protéger l'environnement naturel du Tibet, cesser d'utiliser le territoire tibétain comme une zone de production d'armes nucléaires et cesser d'y enfouir des déchets nucléaires; 5- reprendre immédiatement les négociations entre les peuples tibétain et chinois en vue de trouver une solution acceptable quant au futur statut du Tibet.

On ne peut pas parler d'une prise de position radicale ou antidémocratique de la part des chefs de file tibétains mais bien d'une position ouverte et respectueuse des droits de la personne et sensible au main-

tien de la paix. À titre d'ambassadeur du Canada à Pékin, Fred Bild était responsable de l'organisation de la mission Team Canada menée par Jean Chrétien en novembre 1994. Il s'est grandement préoccupé des intérêts économiques du Canada en Asie, mais il semble avoir négligé la défense des droits de la personne. Il aurait d'ailleurs été utile de mentionner dans l'entrevue qu'il accordait au journaliste Michel Pepin que Fred Bild a été associé principal au sein de la firme Agora International, une société de consultants en affaires étrangères et en commerce international. Cela aurait permis aux auditeurs de mieux comprendre la logique de

Enfin, Fred Bild aurait soutenu, selon le compte rendu qu'en fait Michel Pepin, que «le dalaï-lama attisait un nationalisme primaire plutôt que le réalisme chez les Tibétains». Ces propos, s'ils ont été tenus, cherchaient de toute évidence à discréditer la démarche pacifiste du dalaï-lama, qui ne s'est jamais démentie malgré les nombreux abus dont le peuple tibétain a été victime. Peut-être qu'en s'attaquant à la cause des Tibétains, M. l'ex-ambassadeur tentait d'atteindre une autre cible, celle des revendications de la nation québécoise?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales). Fabien Deglise: Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées). LA REDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise: Marie Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandrée Cauch (Général). Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy: Publice Gravel (sciences); Jacques Grenier et Cauchy: Publice Gravel (sciences); Jacques Grenier et Cauchy: Publice Gravel (sciences); Martin Duckos, Michèle Malenfant et Christine Dunazet (correcteurs); Jacques Grenier de Cauchy: A l'information culturelle: Michele Belair (bluter et achiers spéciaux et culturels du week-end). Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma) Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny (pupitre), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international), Claude Lévesque, Guy Tailleter (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (directeur), antoine Robitaille et Robert Dutisac (correspondants partiementaires à Québec), Kasthleen Lévesque, Guy Tailleter (adjoint au directeur de l'information), Despardins partiementaires à Québec), Kasthleen Lévesque, Guy Tailleter (adjoint au directeur de l'information), Despardins partiementaires à Québec), Kasthleen Lévesque, Guy Tailleter (adjoint au directeur de l'information), Despardins partiementaires à Québec), Kasthleen Lévesque, Guy Tailleter (adjoint au directeur de l'information), Despardins partiementaires à Québec), Kasthleen Lévesque, Guy Tailleter (adjoint au directeur de l'information), Despardins partiementaires à Québec), Kasthleen Lévesque, Guy Tailleter (adjoint au directeur de l'information), Despardins partiementaires à Québec), Kasthleen Lévesque, Guy T

CTUALITÉ

IMMIGRATION

SUITE DE LA PAGE 1

l'Afrique, 26 % de l'Europe, 26 % de l'Asie et 21 % de

l'Amérique, prévoit-on.

Yolande James a soutenu que l'État est en mesure d'offrir des services adéquats aux immigrants même si son ministère a dû retrancher 11 % de son personnel, soit 114 postes, afin de se conformer aux direc-tives de la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, qui vise à réduire la taille de la fonc-tion publique par la voie de l'attrition. «Au moment où on se parle, on est en mesure d'assumer nos responsabilités», a dit Mme James.

Or, au cours de la commission parlementaire, plusieurs organismes ont signalé le manque de res-sources dévolues à l'intégration des immigrants. Hier encore, Stephan Reichhold, de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), a indiqué que le gouvernement «joue beaucoup sur les chiffres» mais que la réalité, «c'est qu'on n'a pas les ressources pour répondre aux besoins actuels, que ce soit en francisation, que ce soit en mesures pour aider les gens à intégrer le marché du travail».

Pour l'année en cours, Québec affirme pouvoir compter sur 188,3 millions en provenance du gou-vernement fédéral en vertu de l'accord Gagnon-Tremblay-McDougall de 1991. Ottawa comptabilise plutôt 194 millions pour l'année en cours alors que Québec utilise le montant de l'année précédente. Quoi qu'il en soit, Ottawa s'apprête à verser sans conditions 224 millions pour l'année 2007-08 en rai-son de la méthode de calcul de l'accord, soit une augmentation de près de 20 % par rapport à cette année. Or le gouvernement n'a pas l'intention de relever d'autant le budget consacré à l'intégration des immigrants, a indiqué l'attaché de presse de la ministre James, Bruno-Serge Boucher. «Cette hypothèse n'est pas dans nos scénarios», a-t-il dit.

Accusé par l'opposition péquiste de ne pas consa-crer à l'immigration tout l'argent qui provient de l'accord Gagnon-Tremblay-McDougall, le gouvernement soutient aujourd'hui qu'il en dépense davantage. La ministre James a présenté une nouvelle sé rie de chiffres qui montre que le gouvernement dé-pense 217 millions pour les services aux immigrants, soit 28 millions de plus que la somme versée par Ottawa. En septembre, Mme James avait produit en catastrophe une évaluation qui montrait un

surplus de seulement 1,3 million.

À cet égard, Mme Jérôme-Forget a confirmé que, par souci de «transparence», toutes les sommes engagées pour les services aux immigrants seront versées au ministère de l'Immigration, qui signera par la suite des ententes de service avec les ministères et les organismes concernés, que ce soit le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou le ministère de l'Education, du Loisir et des Sports.

Le Devoir

Un comité du DGE veut resserrer les règles de financement des partis

RÉMI NADEAU

Québec — Un groupe de réflexion dirigé par le directeur général des élections propose un resserrement des règles de financement des partis politiques au Québec.

Dans un rapport rendu public hier, ce groupe propose notamment que les partis soient tenus responsables d'un acte illégal commis par un de leurs dirigeants ou un de leurs agents officiels.

Les membres du groupe estiment que la Loi électorale devrait donc imiter la loi s'appliquant au monde municipal, qui permet de poursuivre le parti impliqué et non seulement un individu en cas de contravention. Ce groupe, qui prône plus d'imputabilité et de transparence, suggère aussi de créer une nouvelle infraction pour une personne morale qui tolère en ses lieux une publicité illégale et de revoir à la hausse les amendes imposées dans le cas de délit. Il recommande aussi que les règles de financement soient étendues aux courses à la direction des partis politiques, ce qui permettrait de savoir qui contribue aux campagnes des candidats et quelles sont les dépenses encourues.

Une autre proposition vise à confier au directeur général des élections la gestion de l'octroi de «crédits de reconnaissance à la démocratie», qui remplaceraient les actuels crédits d'impôt administrés par le ministère du Revenu, accordés aux électeurs qui font des

contributions politiques.

Cette mesure permettrait au DGE d'interroger directement l'électeur ayant versé une somme d'argent à la caisse d'un parti. «Présentement, nous n'avons pas les moyens de poser des questions alors que, par exemple, nous pourrions demander si la contribution a été faite contre un remboursement de l'employeur», a précisé le porte-parole du DGE, Denis Dion. Le rapport a été remis au comité consultatif du DGE, et la faisabilité de certaines de ses recommandations devra être évaluée par d'autres groupes de travail.

Par contre, plusieurs mesures proposées pourraient rapidement entraîner des modifications législatives si le gouvernement manifeste la volonté politique nécessaire. «Ce rapport est le fruit d'un consensus des trois partis représentés à l'Assemblée nationale. Il y a donc déjà une volonté exprimée de renforcer la Loi électorale pour que les règles soient plus efficaces», a noté M. Dion.

La Presse canadienne

SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

coûte cher, on va le prendre en charge.» Au Canada, on estime à 14 milliards par année les coûts reliés au stress en milieu de travail, a mentionné M. Brun durant sa conférence. En Europe, il se situe au deuxième rang parmi les problèmes de santé les plus fréquents et constitue 50 % des demandes d'assurance pour invalidité à long terme.

En 2004, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a pour sa part payé 14,3 millions en indemnités pour des lésions liées au stress ou à l'épuisement professionnel, relève M. Brun. C'est un faible pourcentage des indemnités totales, mais la CSST reconnaît que c'est surtout parce qu'il est très difficile de déterminer si le mal du travailleur vient du travail ou de l'extérieur.

Les chiffres de Statistique Canada permettent mieux de mesurer le problème. Ils indiquent que quatre travailleurs sur dix ont connu un épisode de détresse psychologique au travail entre 1994 et 2001. La même proportion de Canadiens et de Qué-bécois se disent d'ailleurs assez ou extrêmement stressés dans la vie.

Autre méthode de calcul: 7,5 millions d'ordonnances d'antidépresseurs ont été délivrées au Québec en 2005, soit deux millions de plus qu'en 2001. Ce sont tous là des indicateurs qu'il y a des choses qui ne tournent pas rond dans nos milieux de travail, pensent MM. Lamontagne et Brun.

Coupable

Qui est le coupable? Tout le monde et person-ne à la fois, note-t-on. Jean-Pierre Brun relève que tout change: le travail, la main-d'œuvre, la société, les individus... On demande aujourd'hui plus de travail aux employés, en plaçant bien haut la barre de la productivité, ce qui augmente grandement les niveaux de stress de tout un chacun. Faut que ça roule, toujours, longtemps, et rapidement.

En 20 ans, le nombre de personnes qui trouvent que ça va «très vite» au travail a augmenté de 10 % au Québec, alors qu'il y a 20 % de Québécois de plus qui manquent de temps pour terminer leur travail. «C'est rendu très rare qu'on rencontre quelqu'un qui a du temps et qui attend la prochaine commande», indique

en souriant le professeur Brun.

Plus largement, c'est toute l'ambiance de travail qui pèse. Les experts observent que moins l'employé a de responsabilités, de pouvoir décisionnel, de possibilité d'avancement, de commentaires constructifs sur son travail, plus il court le risque de se taper une solide déprime.

Aussi, les horaires (de plus en plus longs), l'envi-ronnement physique au travail (des bureaux toujours plus petits), une supervision abusive des patrons ou un manque général de soutien influencent beaucoup l'humeur du travailleur.

Mais à ces maux, les remèdes existent. Et ils sont

somme toute assez simples à appliquer. «Ce ne sont pas des solutions très dispendieuses et elles peuvent faire faire des économies substantielles», indique Yves Lamontagne, qui est aussi président de la Fondation des maladies mentales. Il a suggéré hier une bonne liste de réponses. Aux

employeurs, il suggère donc de «cesser de faire l'autruche et de réaliser l'importance du phénomène». Ensuite, il faudra donner aux gestionnaires des programmes d'aide aux employés (PAE) les clés pour pprendre à détecter les signes avant-coureurs de l'épuisement, améliorer la communication dans les entreprises, revoir le rôle et les conditions de travail («faire de longues heures n'est pas nécessairement productif», dit-il), mieux gérer tous les changements de tâches, élaborer des programmes de gestion de stress, d'entraide, d'écoute.

Et puis, comme les travailleurs ont aussi leur part de responsabilité, M. Lamontagne leur lance qu'il faut apprendre à gérer son temps, ne pas laisser le travail devenir le centre de sa vie, avoir des activités sociales en dehors du bureau, savoir se faire plaisir souvent («c'est bien beau d'économiser pour avoir une piscine, mais si c'est pour se baigner déprimé... »), et puis garder alerte son sens de l'humour: une petite blague pour baisser la pression, ce n'est jamais mauvais.

Rien de trop sorcier, donc. «Mais encore faut-il savoir les mettre en œuvre, ces solutions, nuance Jean-Pierre Brun. Ça implique de revoir toute notre conception du travail, l'organisation de celui-ci.» Sauf que nous n'avons pas vraiment le choix de le faire, ajoute le professeur.

«C'est un peu comme avec l'environnement: le niveau d'alerte a été élevé longtemps, et nous sommes maintenant au point de rupture. Il faudrait réagir avant d'en arriver là avec la santé psychologique des travailleurs.»

Sinon quoi? «L'impact le plus grave se situera dans l'augmentation des maladies cardiovasculaires, pensetil. Quand on comprendra où mène le stress du bureau, il y a bien des gens qui vont se réveiller.»

En attendant, plusieurs centaines de gestionnaires de ressources humaines de tous les milieux continueront aujourd'hui de se sensibiliser au problème. Sans pression, bien sûr...

Le Devoir

PAKISTAN

SUITE DE LA PAGE 1

un mal nécessaire. «Ici, l'apprentissage se fait beaucoup par cœur, les élèves sont appelés à répéter les leçons en bloc. On oublie un mot, et le sens est perdu», illustre Sehr Qizilbash, une autre conseillère en éducation de l'UNICEF. Bref, la compréhension de ce qu'on ânonne n'est pas per-

çue comme importante.

Cet apprentissage par cœur plongerait ses racines dans la récitation du Coran, le livre religieux que les musulmans pakistanais apprennent à déclamer même si celui-ci est rédigé en arabe et que les Pakistanais parlent... ourdou. Un peu comme les messes en latin auxquelles assistaient sans comprendre les Québécois à une époque pas si lointaine!

Le programme de l'UNICEF a ainsi permis de mettre en place 150 CFS dans la province du Punjab (est du Pakistan) et un nombre similaire dans chacune des trois autres provinces du pays. «Une goutte d'eau quand on considère qu'il y a environ 125 000 écoles primaires au pays», dit Deepak Bajracharya, responsable du programme pour tout le Punjab.

Le programme a surtout consisté à mettre sur pied des centres de formation auxquels les enseignants des écoles retenues sont contraints d'assister. Là, pendant deux semaines, on leur apprend comment prendre en compte les besoins de l'enfant, l'importance de capter son attention, de piquer sa curiosité, de l'amuser, bref, de lui donner envie de revenir à l'école dans un pays où le taux de décrochage est faramineux. On leur fait bricoler avec les moyens du bord leurs futurs outils pédagogiques: ici un collage de carton démystifiant le système respiratoire, là un assemblage de capsules de Pepsi et de 7-Up illustrant les additions.

Deux écoles, deux mondes

On se rend à la CFS de Sheikhupura par des chemins cahoteux de terre battue où même les jeeps de l'UNICEF ont de la difficulté à rouler. Le convoi s'arrête sur un vaste terrain vague où des jeunes jouent au criquet parmi les bœufs et les poulets. On emprunte un dédale de chemins étroits bordés d'habitations de fortune, faites de terre et de bouses, où coulent des rigoles d'évacuation dont s'échappe une insupportable odeur d'urine, de putréfaction et de musc animal.

Au milieu de ce désolant paysage s'ouvre l'enceinte de l'école, impeccable de propreté. Le sol a été balayé et les murs regorgent d'images colorées. La directrice de l'établissement, Mussart Kamal, nous accueille, sûre d'elle-même et de son établissement.

«Le programme a changé les méthodes d'enseignement, affirme la directrice. Elles sont très différentes des anciennes. Les élèves ont plus confiance en eux-mêmes, ils s'expriment mieux. Avant, les enseignantes ne savaient pas comment enseigner les mathématiques. Elles ne faisaient que s'asseoir sur leur chaise. Maintenant, elles sont plus proactives. Elles font des activités.» Une petite visite des lieux plus tard le confirmera. Dans une classe, une élève tenant un chiffre est juchée sur un pupitre tandis qu'une consœur, chiffre en main aussi, est accroupie dessous. Voilà les concepts de fraction et de dénominateur élucidés.

Ses quatre enseignantes réunies acquiescent. «Au début, je n'aimais pas l'idée d'être évaluée, j'étais très réticente», lance Razia Sher. «l'avais peur d'être jugée», dit-elle avant d'admettre qu'il a été difficile d'apprendre à planifier les leçons. Ses collègues hochent

la tête, puis la conversation s'emballe tellement que l'interprète doit les ralentir.

«Avant, mes élèves faisaient seulement lire et mémoriser les lecons. Maintenant, j'interragis avec eux, au moyen de questions et réponses», se félicite Fazeelat Ra-sool. Farida Shaheen donne l'exemple de ses étudiantes, qu'elle invite à venir au tableau faire des associations. «Maintenant, je veux toujours apprendre plus, en particulier à propos de la méthodologie», continue Syeda Mansoora-Anwer, tout enveloppée dans sa burqa noire qui ne laisse paraître qu'une partie de ses yeux. Toutes font valoir les vertus d'un plan de classe en U qui favorise les interractions.

· Dans les salles de classe, ce n'est pas encore tout à fait la révolution. Les élèves sont encore dangereusement disciplinées, répondant à l'unisson qu'elles adorent l'école à cette bizarre étrangère venue leur rendre visite. Lorsqu'on leur demande qu'elle est leur matière préférée, c'est sans hésitation qu'elles répondent presque toutes «islamyat», le cours de religion.

Le portrait est quand même différent de celui d'une autre école publique, pas très loin, qui ne fait pas partie du programme. Les élèves y sont crasseux, certaines classes se déroulent à même le sol, dans des locaux ouverts sur l'extérieur. Contrairement à la CFS, il n'y a aucune balançoire ou bascule dans la cour et les murs y sont désespérément gris. C'est que le programme des CFS vise aussi à rendre l'environnement de l'école plus convivial, et à prévoir des salles de toilettes fonctionnelles. Leur absence est très fréquente et constitue une des causes de décrochage des élèves, dont les parents n'aiment pas les savoir hors de l'enceinte de l'école pour aller se soulager chez des voisins.

Une affaire de sécurité

Cette idée d'enceinte est très importante au Pakistan, et valorisée par les CFS, en particulier pour les écoles de fillettes. Les parents imposant la purda à leurs filles (obligation de se soustraire au regard des hommes inconnus) obligeraient celles-ci à se couvrir même pendant les classes si l'école n'avait pas de barrière physique empêchant des hommes d'entrer par mégarde. «Ce ne serait pas pratique de suivre les cours en tenant son voile sur le visage», dit Sehr Qizilbash.

Une évaluation du programme par le Ali Institute of Education a permis de noter une augmentation des inscriptions scolaires de 9 % entre janvier 2005 et septembre 2006. L'UNICEF a pu surtout mesurer les résultats des élèves des 150 CFS à ceux des autres établissements publics lors des examens unifiés de 5° année. Constat: les élèves ont systématiquement mieux réussi, et ce, dans les six matières obligatoires.

Le chantier de l'éducation reste béant au Pakistan, disent en chœur tous les intervenants rencontrés. Les slogans du gouvernement contre les châtiments, par exemple, sont mal reçus par les enseignants, qui y voient une érosion de leur autorité en classe. Le gouvernement n'accorde toujours que des miettes à l'éducation, soit 2,7 % de son produit intérieur brut, contre environ 40 % pour la chose militaire. Mais le programme de l'UNICEF plaît au gouvernement Moucharraf, au point où les intervenants croient que celui-ci pourrait prendre de l'ampleur. «Même s'il y avait une élection, on ne croit pas que ça changerait quoi que ce soit, estime Deepak Bajracharya. Quand les choses vont bien, les gouvernements, même lorsqu'ils changent, n'ont pas l'habitude de faire table rase.»

Le Devoir

MEURTRIERS

SUITE DE LA PAGE 1

la peine de mort pratiquée ailleurs dans le monde.

Tout indique que ce revirement est la conséquence directe d'une prise de position du ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day. En effet, le groupe médiatique CanWest s'était fait dire vendredi dernier par le ministère des Affaires étrangères que le Canada intercédera pour M. Smith auprès des États-Unis (ce qu'il a déjà fait pour cet homme qui épuise ses recours depuis 1982). Par la suite, un porte-parole du ministre Day a déclaré le contraire. Résultat: tard mardi soir, le ministère des Affaires étrangères a concocté une nouvelle politique, confirmée hier. «Nous ne nous emploierons pas à demander la clémence dans les pays démocratiques, et en particulier aux États-Unis, où s'est tenu un procès équitable», a fait savoir Neil Hrab, porteparole du ministre Maxime Bernier.

Day ne veut pas d'un meurtrier

Les libéraux étaient hors d'eux à la Chambre des communes hier. «La loi canadienne interdit l'extradition d'un citoyen américain vers un État américain qui exerce la peine de mort», a rappelé le député montréalais Irwin Cotler, un avocat de réputation internationale dans le domaine de la défense des droits de la personne. «Alors, pourquoi refuserait-on d'intervenir pour protéger un citoyen canadien condamné à la peine de mort dans un État américain?» Le ministre Maxime Bernier n'a jamais répondu. C'est plutôt M. Day qui s'est levé.

«Nous ne tenterons pas de ramener au Canada un meurtrier reconnu comme tel dans un État démocratique et qui respecte la règle de droit, a dit le ministre. Nous enverrions le mauvais message. Nous voulons préserver la sécurité publique ici au Canada.» Soulignons qu'il n'est pas question de rapatrier le meurtrier (M. Smith a reconnu avoir assassiné deux autochtones en 1982) mais d'exiger des Etats-Unis

qu'on ne l'exécute pas. À la sortie de la Chambre, le chef libéral avait déjà tiré ses conclusions. «Que le gouvernement ne veuille même pas faire la démarche montre ce que ce gouvernement ferait s'il était majoritaire et ce qu'il fera au Canada.» C'est-à-dire? «Je crois que les tendances de ce gouvernement iraient encore plus

Tant le NPD que le Bloc québécois ont dénoncé cette position conservatrice. «C'est un changement de cap majeur, tout à fait inacceptable», a lancé Gilles Duceppe à la sortie de la Chambre des communes. «La peine de mort est abolie ici. On devrait avoir la même attitude envers les ressortissants canadiens à l'étranger.» Jack Layton demande qu'on maintienne le «bilan historique» du Canada en la matière.

loin, et peut-être reviendrait-on au débat sur la peine

de mort au Canada.»

Ce changement apporté à une tradition cana-dienne a soulevé la colère des groupes de défen-se des droits de la personne. «A cause de cette mauvaise politique, le Canada est désormais la seule nation au monde qui, quoiqu'ayant aboli la peine de mort, ne réclame pas la clémence pour ses ressortissants faisant face à cette peine cruelle et dégradante aux États-Unis», a critiqué Alex Neve, secrétaire général d'Amnistie internationale Canada. Amnistie internationale combat activement la peine de mort, «Le Canada ne doit pas revenir sur ses engagements envers les droits de la personne en tolérant l'exécution de ses citoyens

dans d'autres pays.»
«C'est épouvantable», a pour sa part lancé Errol Mendes, professeur de droit international et spécialiste des droits de la personne à l'Université d'Ottawa. Il croit que le Canada, étant opposé à la peine de mort, a une «très forte obligation morale» d'intercéder pour M. Smith.

«Je suis outré», s'est de son côté exclamé l'avocat Julius Grey. Lui aussi partage l'opinion de Stéphane Dion voulant qu'il s'agisse d'un «premier pas» vers le retour de la peine de mort au Canada. «Le gouvernement actuel est moins ardent dans son abolitionnisme.» M. Grey estime par ailleurs que les conservateurs essaient surtout de ménager leurs alliés républicains du Sud. «Je suis persuadé que notre gouvernement n'hésiterait pas à intervenir auprès de la Chine ou de l'Inde [qui pratiquent elles aussi la peine de mort]. Il semble que la relation actuelle de ce gouvernement avec les Etats-Unis ait pour effet de le rendre moins critique envers un allié qui devrait pourtant être critiqué.»

Réouverture du débat?

Le gouvernement conservateur a été dans l'incapacité de révéler le moment où sa politique de protestation contre la peine de mort avait changé. Des demandes du Devoir à cet effet sont restées sans réponse. En outre, Neil Hrab n'a pas fourni la liste des pays où la peine capitale est en vigueur et que le Canada considère comme étant «démocratiques». Selon Amnistie internationale, 64 pays pratiquent toujours la peine de mort. Plusieurs d'entre eux sont des démocraties, notamment l'Inde, le Japon, Taïwan et les Bahamas.

Errol Mendes s'inquiète de ce que cette nouvelle politique aurait pu signifier dans d'autres contextes. Il rappelle le cas du Vancouvérois Bert Tatham, condamné cet été à Dubaï pour possession de 0,6 gramme de haschisch. M. Tatham œuvrait en Afghanistan à l'éradication de la drogue et prétend que le haschisch s'est collé à ses vêtements à cause de la nature de son travail. Les Émirats arabes unis, dont Dubaï fait partie, imposent la décapitation pour le trafic de stupéfiants, mais M. Tatham a plutôt été condamné à quatre années de prison. «Cela démontre le danger d'une telle politique», conclut M. Mendes.

Avant que le Canada n'abolisse officiellement la peine de mort, en 1976, 710 personnes avaient été exécutées. En 1987, le gouvernement conservateur de Brian Mulroney (qui était personnellement opposé à la peine de mort) avait permis un vote libre sur cette question. Le retour de la peine de mort avait été défait à 148 voix contre 127.

Le Devoir

www.ledevoir.com Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9º étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: 514-985-3333

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone Par télécopieur Par courrier

514-985-3333 514-985-3360 redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399 Par télécopieur Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305 Les avis publics et appels d'offres Au téléphone

514-985-3340 Par télécopieur Par courrier avisdev@ledevoir.com Les petites annonces

et la publicité par regroupement Au téléphone Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355 7h30 à 16h30 du lundi au vendredi de Par télécopieur Par courriel 514-985-5967 abonnements@ledevoir.com Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346. 514-985-3390 Par télécopieur

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9' étage, Montréal, L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir, Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n' 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007